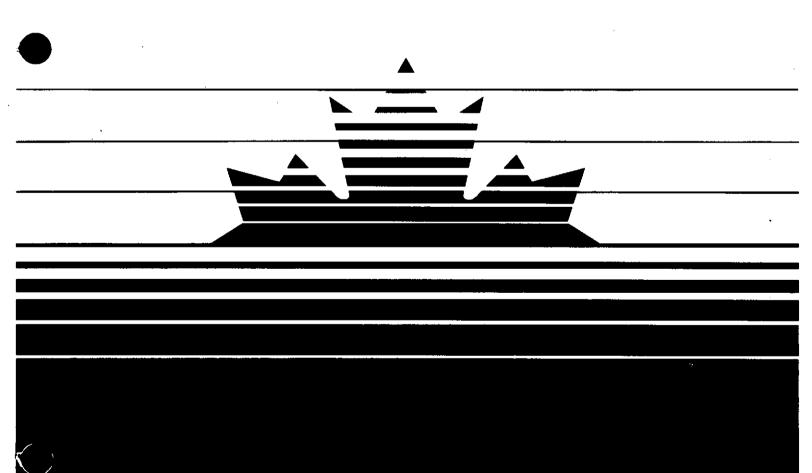
Formule 80A

7 62232

# Manuel de référence supplémentaire du SAT



# Index des étapes et des questions du recensement de la population

Numéro de la question	Objet	Page
Étape 1	Adresse et numéro de téléphone	
Étape 2	Comment remplir le questionnaire	
Étape 3	Ménage composé de résidents étrangers	
Étape 4	Ménage composé de résidents temporaires	
Étape 5	Liste de toutes les personnes	
Étape 6	Personnes non inscrites	
Étape 7	Résidents temporaires	
Étape 8	Exploitant agricole	. 14
Étape 9	Instructions pour la transcription des noms de l'étape 5	
	à la question 1	. 19
Q.1	Nom	. 20
Q.2	Lien avec la Personne 1	
Q.3	Date de naissance	
Q.4	Sexe	
Q.5	État matrimonial légal	
Q.6	Union libre	
Q.7	Langue officielle	
Q.8	Connaissance d'une autre langue	
Q.9	Langue parlée à la maison	. 30
Q.10	Première langue apprise à la maison dans l'enfance	
Q.11	Lieu de naissance	
Q.12	Citoyenneté	. 36
Q.13	Immigrant reçu	
Q.14	Année d'immigration	. 39
Q.15	Origine ethnique	
Q.16	Indien(ne) inscrit(e)	
Q.17	Religion	
Q.18 et 19	Limitations d'activité	. 46
Étape 10	Répondez aux questions 20 à 45 pour chaque personne âgée	
	de 15 ans et plus	
.Q.20	Mobilité — Lieu de résidence un an auparavant	
Q.21	Mobilité — Même ou autre adresse cinq ans auparavant	
Q.22	Mobilité — Lieu de résidence cinq ans auparavant	
Q.23	Nombre de naissances	. 51
Q.24	Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	
Q.25	Années de scolarité (université)	. 54
Q.26	Années de scolarité (autres)	. 55
Q.27	Fréquentation scolaire	
Q.28	Grades	
Q.29	Domaine de spécialisation	
Q.30	Nombre d'heures travaillées	
Q.31	Absence du travail	
Q.32	Arrangements pour un nouvel emploi	
Q.33	Recherche récente d'un emploi	
Q.34	Disponibilité pour un travail	
Q.35	Date du dernier travail	
Q.36	Nom de l'employeur	. 71

## PRÉFACE

Le présent manuel a été élaboré afin d'aider le personnel du Service auxiliaire téléphonique à répondre aux demandes de renseignements des membres responsables du ménage. En vous reportant à ce manuel, vous serez en mesure de donner des réponses aussi complètes et aussi exactes que possible. Le temps que vous consacrerez à étudier ce manuel vous permettra de fournir ces renseignements de façon plus efficace.

- 1. L'Index des étapes et questions sur la population vous indique où trouver les renseignements dans ce manuel.
- 2. Les paragraphes préliminaires tirés de la formule 9B (Guide du recensement de 1991) sont fournis aux fins de référence.
- 3. Commençant avec l'étape 1 du Questionnaire sur la population, l'information est disposée comme suit.

Nota: Voir la question 35 à la page 70 du présent manuel pour un exemple de ce format.

- a) À la section << Extrait du questionnaire>>, une copie de l'étape ou de la question est reproduite.
- b) À la section < Pourquoi cette étape/question>>, les renseignements expliquent la raison de l'étape ou de la question.

À l'occasion, deux sous-titres sont utilisés dans cette section. Le sous-titre <<(Extrait du guide)>> est utilisé lorsqu'il s'agit d'information extraite du guide et le sous-titre <<(Renseignements supplémentaires)>> est utilisé lorsque d'autres renseignements sont fournis.

L'absence de sous-titres indique que tous les renseignements sont extraits du guide.

c) À la section <<Instructions du guide>>, l'information extraite du Guide du recensement de 1991 explique la façon de suivre l'étape ou de répondre à la question.

Les renseignements complémentaires apparaissent sous la rubrique << Renseignements complémentaires>>.

- 4. Puisque les répondants pourraient demander des questions de nature plus générale, deux annexes sont ajoutées.
  - a) L'annexe A vous informe au sujet du recensement de 1991 dans l'ensemble.
  - b) L'annexe B vous donne des renseignements à propos des questions écologiques reliées au recensement de 1991.

. • . ,

# TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	Paragraphes d'introduction tirés du Guide du recensement de 1991, formule 9B	1
	<ul> <li>Qu'est-ce que le jour du recensement?</li> <li>Quelle importance votre participation a-t-elle?</li> <li>L'exactitude du dénombrement a une incidence directe tant sur</li> </ul>	1 1
	le Canada que sur vous	1
	confidentiels	1
2.	Étapes ou questions du recensement de la population de 3 à	107
	<ul> <li>Question (extrait du questionnaire)</li> <li>Pourquoi cette question/étape</li> <li>Instructions du guide</li> <li>Renseignements complémentaires</li> </ul>	
AN	NEXE A - Questions et réponses relatives au recensement de 1991	109
ANI	NEXE B - Questions et réponses relatives aux questions environnementales	117

. · • .

# Index des étapes et des questions du recensement de la population (fin)

Numéro de la question	Objet	Page
Q.37	Genre d'entreprise	. 73
Q.38	Lieu de travail	. 75
Q.39 et 40	Genre de travail et fonctions les plus importantes	. 77
Q.41	Catégorie de travailleur	
Q.42	Forme juridique	
Q.43	Semaines travaillées	
Q.44	Plein temps / temps partiel	
Q.45	Revenu en 1990	
Étape 11	Logement	. 94
QНÌ	Soutien(s) du ménage	
QH2	Mode d'occupation	. 96
QH3	Nombre de pièces et de chambres à coucher	. 97
QH4	Période de construction	
QH5	Réparations nécessaires	. 100
QH6	Paiements annuels	. 102
QH7	Coûts d'habitation — Locataire	. 104
QH8	Coûts d'habitation — Propriétaire	
Étape 12	Veuillez mettre votre questionnaire à la poste	

,

## PARAGRAPHES D'INTRODUCTION TIRÉS DU GUIDE DU RECENSEMENT DE 1991, FORMULE 9B

Le texte suivant, tiré du Guide du recensement de 1991 (formule 9B), est présenté ici pour votre information.

# GUIDE DU RECENSEMENT DE 1991 et raisons pour lesquelles les questions vous sont posées

## Qu'est-ce que le jour du recensement?

Le jour du recensement est la journée au cours de laquelle tous les Canadiens sont dénombrés afin d'obtenir une image à jour du Canada — laquelle image est essentielle pour planifier l'avenir de notre pays.

#### Quelle importance votre participation a-t-elle?

Vous représentez le rouage le plus important du recensement. Pour que la nouvelle image du pays soit complète, nous devons dénombrer tous les Canadiens. Chacun est tenu de remplir son questionnaire de recensement. Veuillez remplir votre formule et être du nombre!

## L'exactitude du dénombrement a une incidence directe tant sur le Canada que sur vous

Le recensement revêt une grande importance pour vous à de nombreux égards. Les données du recensement servent de fondement à la prise de décisions ayant une incidence directe sur votre quartier, votre province ou votre territoire... bref, sur le pays tout entier!

Vous êtes un bénéficiaire direct parce que les données du recensement sont utilisées pour planifier les établissements de santé et les garderies ainsi que pour prévoir les besoins en matière de services comme le réseau routier, les écoles et les transports en commun.

Ce sont également les données du recensement qui déterminent les montants qui seront consacrés aux programmes reliés aux pensions, au logement, aux programmes d'emploi pour les jeunes et aux besoins des personnes ayant une incapacité. Ces données servent aussi à déterminer le nombre de sièges au Parlement auxquels a droit chaque province ou territoire.

#### Les renseignements que vous donnez demeurent confidentiels

La confidentialité des renseignements que vous donnez est assurée par la loi. Les employés de Statistique Canada qui ont prêté serment sont tenus de préserver la confidentialité des réponses obtenues, faute de quoi ils sont passibles d'une amende et(ou) d'une peine d'emprisonnement. Les données publiées par le programme du recensement ne permettent l'identification d'aucun Canadien. Personne — pas même la police ni les autres organismes gouvernementaux — ne peut obtenir de renseignements personnels sur un citoyen donné.

Les renseignements que vous déclarez dans le cadre du recensement sont conservés sous le sceau du secret à Statistique Canada. Il faudra environ six mois pour traiter votre questionnaire. Pour consulter votre questionnaire du recensement, vous pouvez présenter à cet effet une demande écrite à l'adresse suivante:

Coordonnateur de la protection de la vie privée Statistique Canada Immeuble R.-H.-Coats Ottawa (Ontario) K1A 0T6

# ÉTAPE 1: ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

## Extrait du questionnaire

	AENCEZ ICI t votre adresse en lettres moulées
N° at rue ou lot et concession	N° d'app.
Ville, village, réserve indienne	Province/territoire
Code postal  Tournez la page et	passez à l'ÉTAPE 2

## Pourquoi cette étape?

Nous avons besoin de votre adresse pour nous assurer que tous les ménages ont été comptés, et de votre numéro de téléphone pour vous joindre s'il manquait des renseignements sur votre formule.

#### Instructions du guide

Aucune instruction n'est nécessaire

## Renseignements complémentaires

Si vous avez plus d'une résidence au Canada, veuillez indiquer l'adresse de votre domicile habituel, c'est-à-dire l'endroit où vous demeurez la plupart du temps. Dans le cas des personnes qui louent un logement (y compris les logements sous-loués, les chalets d'été), le logement qu'elles louent est leur résidence habituelle.

Un compte précis des logements constitue un aspect important du recensement permettant d'obtenir des données sur le logement. Le logement représente également une unité de base du dénombrement de la population.

Vous devez indiquer l'adresse du logement où vous avez reçu un questionnaire.

Inscrivez l'adresse exacte, c'est-à-dire celle qui correspond à l'emplacement de votre domicile et non l'adresse postale.

# ÉTAPE 2: COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

# Extrait du questionnaire

ETAPE 2	Comment remplir ce questionnaire  Pour répondre aux questions:  cochez le cercle	. ⊗
	OU inscrivez un numéro dans la case	09
	OU écrivez en lettres moulées dans la case	NOM DE FAMILLE
	Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce questionnaire, consultez le Guide OU appelez-nous sans frais. Les numéros à composer figurent à la page 28.	

# Instructions du guide

Aucune instruction n'est nécessaire

# Renseignements complémentaires

Aucun

## ÉTAPE 3: MÉNAGE COMPOSÉ DE RÉSIDENTS ÉTRANGERS

## Extrait du questionnaire



Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Par résidents étrangers, on entend:

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et leur famille;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement.

#### Pourquoi cette étape?

Il est important pour nous de poser cette question puisque le recensement porte uniquement sur les résidents canadiens.

## Instructions du guide

Aux fins du recensement, les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail et d'un permis ministériel ainsi que les personnes qui réclament le statut de réfugié ne sont pas considérés comme résidents étrangers et devraient être ajoutés à la liste lors de l'étape 5.

Si toutes les personnes de ce ménage sont des résidents étrangers, cochez le cercle et retournez immédiatement la formule par la poste. Il n'y a aucune raison de la remplir plus avant.

#### Renseignements complémentaires

Dans le cadre de l'autodénombrement, il incombe au répondant de déterminer et d'inscrire tous les résidents habituels le jour du recensement. Les étapes 3 à 8 visent à améliorer les chiffres du recensement (couverture).

Par résident habituel, on entend une personne qui réside habituellement dans un logement, même si elle est temporairement absente.

Les personnes ayant le statut d'immigrant reçu sont considérées comme des résidents habituels du Canada et doivent être inscrits à l'étape 5.

Dans le cas de logements ne comptant pas de résidents habituels du Canada, la présence de résidents étrangers est indiquée à cette étape. Si le logement compte à la fois des résidents habituels et des résidents étrangers, il n'y a pas de données à recueillir sur les résidents étrangers.

# ÉTAPE 3: MÉNAGE COMPOSÉ DE RÉSIDENTS ÉTRANGERS (fin)

Renseignements complémentaires (fin)

Ces personnes SONT des résidents étrangers. Ne les dénombrez pas au-delà de l'étape 3. Si toutes les personnes de ce ménage sont des résidents étrangers, cochez le cercle de l'étape 3 et renvoyez-nous la formule pas courrier promptement.

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui travaillent au Canada à l'ambassade, au hautcommissariat ou à tout autre corps diplomatique, et leurs familles;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont postés au Canada, et leurs familles;
- les résidents d'un autre pays qui sont en visite au Canada temporairement.

Ces personnes NE SONT PAS des résidents étrangers. Inscrivez-les à l'étape 5 et remplissez le questionnaire.

- les personnes réclamant un statut de réfugié;
- les personnes détenant une autorisation d'étudiant (les étudiants étrangers ou les détenteurs d'un visa d'étudiant);
- les personnes détenant une autorisation d'emploi (les travailleurs étrangers ou les détenteurs de permis de travail);
- les personnes détenant un permis du Ministre.

## ÉTAPE 4: MÉNAGE COMPOSÉ DE RÉSIDENTS TEMPORAIRES

### Extrait du questionnaire

Si toutes les personnes de ce ménage demeurent ici temporairement et ont un domicile habituel ailleurs au Canada, veuillez indiquer le nombre total de personnes dans cette case et ne pas remplir le questionnaire.  Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.
---

## Pourquoi cette étape?

Les étapes 4 à 7 ont pour objet de faire en sorte que chaque personne soit comptée une fois et seulement une fois. Ainsi, nous disposerons d'un dénombrement complet de la population canadienne.

#### Instructions du guide

Ne répondez lors de cette étape que si tous les membres de votre ménage s'y trouvaient temporairement le jour du recensement et ont un domicile habituel ailleurs au Canada.

Exemples de personnes qui vivent ici de façon temporaire:

- étudiants domiciliés temporairement ici lors de leur période d'études;
- gens d'affaires en affectation;
- travailleurs saisonniers au loin de leur domicile habituel:
- familles en vacances.

Si toutes les personnes de ce ménage y sont temporairement, veuillez indiquer leur nombre total dans la case et retourner immédiatement la formule par la poste (il n'y a aucune raison de la remplir plus avant). Un recenseur prendra contact avec vous afin d'obtenir les renseignements nécessaires concernant votre domicile habituel.

## Renseignements complémentaires

Qu'arrive-t-il si seulement quelques membres du ménage demeurent ici temporairement? Où ces personnes doivent-elles être inscrites?

Dans le cas des logements privés ne comptant AUCUN résident habituel, la présence de résidents temporaires est indiquée à l'étape 4. Si le logement compte à la fois des résidents habituels et des résidents temporaires, la présence de ces derniers est indiquée à l'étape 7.

Par résident temporaire, on entend une personne qui a passé la nuit du 3 au 4 juin dans un logement et qui a son domicile habituel ailleurs au Canada.

Votre domicile habituel est l'endroit où vous demeurez la plupart du temps.

## **ÉTAPE 5: LISTE DE TOUTES LES PERSONNES**

#### Extrait du questionnaire



Inscrivez ci-dessous toutes les personnes qui, le mardi 4 juin 1991, vivaient habituellement ici.

(Veuillez vous reporter au Guide pour les situations particulières.)

# DRESSEZ LA LISTE EN COMMENÇANT

- soit l'époux, l'épouse ou un des partenaires en union libre d'un couple qui habite ici;
- soit le père ou la mère lorsque seulement l'un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés).

Si aucune de ces catégories ne s'applique, veuillez commencer par n'importe quel membre adulte du ménage.

#### **CONTINUEZ LA LISTE PAR:**

- l'épouse, l'époux ou le partenaire en union libre de la Personne 1;
- les enfants célibataires (jamais mariés) de la Personne 1 (y compris les enfants adoptés et les enfants d'un autre lit (beau-fils ou belle-fille));
- les autres personnes apparentées à la Personne 1 et les membres de leur famille, s'ils vivent ici;
- les personnes non apparentées à la Personne 1 et les membres de leur famille, s'ils vivent ici.

#### **ASSUREZ-VOUS D'INSCRIRE:**

- les enfants, les personnes apparentées, les compagnons/compagnes d'appartement ou de chambre, les pensionnaires et les employés résidents;
- toute personne qui se trouve temporairement absente le 4 juin, y compris les étudiants absents à cause de leurs études ou un époux, une épouse ou une autre personne qui est absente à cause de son travail;
- toute personne qui a passé ici la nuit du 3 au 4 juin et qui n'a pas de domicile habituel ailleurs;
- toute personne qui se trouve actuellement dans un établissement institutionnel, comme un hôpital, un foyer pour personnes âgées ou une prison, mais seulement si cette personne y a été admise après le 4 décembre 1990.

N'oubliez pas de vous inscrire!

	Nom de famille	Prénom	
Personne 1			,
Personne 2			
Personne 3			
Personne 4			-
Personne 5			
Personne 6			
Personne 7			
Personne 8			
Personne 9			
Personne 10		•	

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, veuillez utiliser la section réservée aux observations à la page 28.

## Pourquoi cette étape?

Les étapes 4 à 7 ont pour objet de faire en sorte que chaque personne soit comptée une fois et seulement une fois. Ainsi, nous disposerons d'un dénombrement complet de la population canadienne.

## ÉTAPE 5 (suite)

## Instructions du guide

## Cas spéciaux:

- Lorsque les parents se partagent la garde de leurs enfants, seul l'un d'entre eux doit inclure les enfants dans sa liste (VOIR LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES).
- Inscrivez tous les bébés nés le 3 juin 1991 ou avant cette date, même si le bébé est encore à l'hôpital. Si le bébé n'a pas éncore reçu de nom, indiquez simplement <<bébé>>.

## Renseignements complémentaires

L'étape 5 est importante, dans le cadre du recensement, afin d'assurer une couverture complète. Les téléphonistes du Service auxiliaire téléphonique doivent souligner combien il importe que cette étape soit remplie correctement.

Votre domicile habituel est l'endroit où vous demeurez la plupart du temps.

Le principal objectif du recensement est de dénombrer la population canadienne. Une fois qu'un logement a été repéré et classé comme étant occupé, il faut déterminer le nombre exact de résidents habituels.

Par résident habituel, on entend une personne qui réside habituellement dans un logement, même si elle est temporairement absente. Il peut également s'agir d'une personne qui séjourne ou qui est en visite au logement et qui n'a pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Dans le cadre de l'autodénombrement, il incombe au répondant d'inscrire sur son questionnaire chaque personne qui demeure habituellement dans le logement.

Chaque Canadien est dénombré à son domicile habituel. C'est pourquoi il faut inscrire à l'étape 5 tous les résidents habituels du logement.

Si vous n'êtes pas à votre domicile habituel le 4 juin, vous serez considéré comme un résident temporaire du logement où vous logerez. Vous devrez indiquer votre présence de la façon appropriée soit à l'étape 4 ou à l'étape 7.

## Qui recenser — Directives complémentaires

## Garde partagée

Lorsque les parents se partagent la garde de leurs enfants, seul l'un d'entre eux doit inscrire les enfants à l'étape 5. Inscrivez les enfants au domicile du parent où ils demeurent habituellement, c'est-à-dire le logement qu'ils quittent pour se rendre à l'école.

## ÉTAPE 5 (suite)

#### Pensionnaires d'un établissement institutionnel

Les personnes qui demeurent dans un établissement institutionnel (hôpital, foyer pour personnes âgées, prison) et qui ont été admises après le 4 décembre 1990 doivent être dénombrées à leur domicile habituel. Toutefois, si la personne n'a pas de domicile habituel ailleurs au Canada, elle doit être inscrite comme résident habituel de l'établissement.

Les personnes qui demeurent dans un établissement institutionnel et qui ont été transférées dans un ou plusieurs autres établissements depuis le 4 décembre 1990 ou avant doivent être dénombrées comme des résidents habituels de l'établissement.

Nota: Les absences de courte durée (des permissions de fin de semaine, par exemple) ou les transferts d'un établissement à un autre ne doivent pas être pris en considération pour le calcul de la durée du séjour en établissement.

#### Bébés

Inscrivez les bébés nés le 3 juin 1991 ou avant cette date, même si le bébé est encore à l'hôpital. Si le bébé n'a pas encore reçu de nom, indiquez <<br/>bébé>>.

## · Personnes qui résident ailleurs en raison de leur travail

Les personnes mariées ou vivant en union libre qui demeurent loin de leur famille en raison de leur travail mais qui reviennent périodiquement chez elles (les fins de semaine, par exemple) doivent considérer comme leur domicile habituel l'endroit où elles demeurent la plupart du temps.

Les personnes non mariées qui résident près de leur travail mais qui retournent périodiquement à un autre lieu de résidence (chez leurs parents, par exemple) doivent considérer comme leur domicile habituel l'endroit où elles demeurent la plupart du temps.

## Personnes ayant plus d'un lieu de résidence (non relié au travail)

Les personnes ayant plus d'un lieu de résidence au Canada (une maison de villégiature, par exemple) doivent considérer comme leur domicile habituel la résidence où elles passent la plus grande partie de l'année. Si elles ne savent pas laquelle choisir, considérez comme leur domicile habituel la résidence où elles ont passé la nuit du 3 au 4 juin 1991.

#### Résidents étrangers

Bien que les résidents étrangers ne doivent pas être dénombrés, il faut inclure sur le questionnaire les membres de la famille d'un résident étranger (conjoint ou enfants) qui sont citoyens canadiens, immigrants reçus ou revendicateurs du statut de réfugié, ou qui sont au Canada en vertu d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel.

## ÉTAPE 5 (fin)

#### Personnes décédées

Les personnes décédées après minuit dans la nuit du 3 au 4 juin 1991 doivent être dénombrées à leur domicile habituel. Les personnes décédées avant minuit ne doivent pas être inscrites sur le questionnaire.

## · Canadiens à l'étranger

Les personnes à l'étranger pour un court voyage d'affaires ou d'agrément doivent être dénombrées à leur domicile habituel au Canada.

#### · Personnes résidant à bord de navires

Les personnes résidant à bord de navires doivent être dénombrées où elles sont le 4 juin 1991 s'il s'agit de citoyens canadiens, d'immigrants reçus ou de revendicateurs du statut de réfugié, ou encore de titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel.

## · Personnes ayant une résidence à l'étranger

Pour déterminer le domicile habituel, il ne faut pas tenir compte des résidences à l'étranger.

#### **ÉTAPE 6: PERSONNES NON INSCRITES**

## Extrait du questionnaire

ETAPE 6	Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape 5 parce que vous n'étiez pas certain(e) s'il fallait les compter?  Par exemple: d'autres personnes apparentées vivant ici; un étudiant absent à cause de ses études; un chambreur qui a un autre domicile; un domestique logé et nourri; ou un membre du ménage qui se trouve dans un établissement institutionnel.	Non  Oui — Écrivez (en lettres moulées) le nom de cet la raison de l'omission.  Nom  Raison	hacune d'elles
		Nom	
,		Raison	
	. *	Nom	
		Raison	
		Si l'espace prévu n'est pas suffisant, veuillez uti	liser la section

## Pourquoi cette étape?

Les étapes 4 à 7 ont pour objet de faire en sorte que chaque personne soit comptée une fois et seulement une fois. Ainsi, nous disposerons d'un dénombrement complet de la population canadienne.

réservée aux observations à la page 28.

#### Instructions du guide

Si vous avez de la difficulté à déterminer si vous devez ou non inclure à votre liste le nom d'une certaine personne (par exemple, un enfant ou un adulte ayant un autre domicile au Canada), inscrivez en lettres moulées le nom de la personne et la raison de votre hésitation dans les cases prévues à cet effet sur la formule.

## Renseignements complémentaires

Les réponses à cette question aident à réduire les risques d'oublier quelqu'un parce que le répondant n'est pas certain s'il doit inscrire une certaine personne sur le questionnaire. Si la personne en question doit être dénombrée, un recenseur communiquera avec vous pour recueillir les renseignements manquants.

## ÉTAPE 7: RÉSIDENTS TEMPORAIRES

## Extrait du questionnaire

EYAPE 7	Combien de personnes ayant un domicile habituel ailleurs au Canada ont passé la nuit du 3 au 4 juin 1991 dans ce logement?	○ Aucune
		OU
·		02

## Pourquoi cette étape?

Les étapes 4 à 7 ont pour objet de faire en sorte que chaque personne soit comptée une fois et seulement une fois. Ainsi, nous disposerons d'un dénombrement complet de la population canadienne.

## Instructions du guide

Si des personnes ayant un domicile habituel ailleurs au Canada ont passé ici la nuit du 3 au 4 juin 1991, indiquez le nombre dans la case prévue à cet effet.

#### Renseignements complémentaires

Ces réponses aident à assurer que les chiffres de population sont exacts et que chaque personne est dénombrée à son domicile habituel.

Chaque citoyen canadien, immigrant reçu et revendicateur du statut de réfugié, de même que chaque titulaire d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, doit être dénombré comme résident habituel ou temporaire du logement où il a passé la nuit du 3 au 4 juin 1991.

#### Exemples de résidents temporaires

- visiteurs
- étudiants ayant un autre domicile habituel
- travailleurs mariés ayant un autre domicile habituel
- personnes ou familles à leur résidence d'été
- personnes ou familles en vacances

## ÉTAPE 8: EXPLOITANT AGRICOLE

#### Extrait du questionnaire

<del></del>
ETABE O
EIAPE O
ETAPE 8

Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui EXPLOITE une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole?

Par «autre exploitation agricole» on entend, par exemple, un parc d'engraissement, une serre, une champignonnière, une pépinière, une lerme d'animaux à fourrure, une exploitation apicole, une exploitation de gazon ou de petits fruits ou une érablière.

03	$\cap$	Non

	$\sim$	
04 (	'n	Oui

## Pourquoi cette étape?

(Extrait du guide)

Ces renseignements servent à repérer les exploitant(e)s agricoles aux fins du recensement de l'agriculture.

(Information supplémentaire)

Cette question vise à faire en sorte que toutes les exploitations agricoles soient dénombrées dans le cadre du recensement du Canada. Il y a deux questionnaires: un pour le recensement de l'agriculture (versions française et anglaise) et un pour le recensement de la population (versions française et anglaise).

#### Instructions du guide

Les exploitant(e)s sont les personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole.

Une exploitation est considérée agricole s'il y est produit dans l'intention de le vendre au moins un des articles suivants:

- grandes cultures;
- arbres fruitiers, petits fruits ou raisin;
- légumes;
- graines de semence;
- bétail (bovins, porcs, moutons, chevaux, chèvres, lapins, etc.)
- volaille (poules, poulets, dindons, dindes, canards, oies, etc.);
- produits d'origine animale (lait, crème, oeufs, laine, fourrure, etc.);
- autres produits agricoles (produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel, produits de la sève d'érable, etc.).

## ÉTAPE 8 (suite)

## Renseignements complémentaires

- Q. Qui doit cocher le cercle <<Oui>> à l'étape 8?
  - R. Toute personne qui exploite une ferme visant à produire, dans l'intention de le vendre, au moins un des produits suivants:

Cultures	Bétail	Volaille	Produits d'origine animale
<ul> <li>grandes cultures</li> <li>arbres fruitiers</li> <li>petits fruits ou raisins</li> <li>graines de semence</li> <li>légumes</li> </ul>	- bovins - porcs - moutons - chevaux - autres animaux	<ul><li>poules</li><li>poulets</li><li>dindes</li><li>autres</li><li>volailles</li></ul>	<ul><li>lait ou crème</li><li>oeufs</li><li>laine</li><li>fourrures</li></ul>

## Autres produits agricoles

- produits de serre ou de pépinière
- champignons
- gazon
- miel
- produits de la sève d'érable

Z.	Ų.	a)	1.616A6 -	aes poissons
----	----	----	-----------	--------------

- des chiens
- des chats
- d'autres animaux

pour les vendre.

Dois-je répondre «Oui» à la question?

- b) Je cultive des arbres de Noël et/ou je coupe et vends des billes de bois, du bois à brûler, du bois de pâte, etc. Dois-je répondre <<Oui>>> à la question?
- R. Vous pouvez téléphoner au nº 1-800-465-1991 et parler directement au personnel du recensement de l'agriculture, ou je peux prendre en note votre nom et votre numéro de téléphone et un téléphoniste du recensement de l'agriculture vous rappellera sous peu. Merci.
- 3. Q. Que signifie << EXPLOITER une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole>>?
  - R. Il faut répondre «Oui» à cette question si un membre de votre ménage est chargé de prendre au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche d'une exploitation agricole.

## ÉTAPE 8 (suite)

## 4. Q. À quoi servent ces renseignements?

- R. Cette question vise à faire en sorte que toutes les exploitations agricoles soient dénombrées dans le cadre du recensement du Canada. Il y a deux questionnaires.
  - un pour le recensement de la population (formule 2A bilingue, de couleur beige, et formule 2B, bleu-vert en français et beige en anglais);
  - un pour le recensement de l'agriculture (formule 6, bleue en français et verte en anglais).

Si un membre du ménage exploite une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole, dites au répondant de cocher le cercle <<Oui>> à l'ÉTAPE 8.

(Il se peut que certains exploitants n'aient pas reçu de Questionnaire sur l'agriculture avec leur Questionnaire sur la population. Reportez-vous à la question 5 ci-après.)

# 5. Q. Je suis exploitant agricole, mais je n'ai pas reçu de Questionnaire sur l'agriculture.

## R. Instructions au téléphoniste

- a) Dites au répondant de cocher le cercle <<Oui>> à l'étape 8.
- b) Établissez une Fiche de service (formule 81) conformément aux procédures décrites dans le Manuel du Service auxiliaire téléphonique (formule 80), chapitre VII, section A.

Cochez la case <<Questionnaire non reçu>> et inscrivez à côté, en lettres moulées, <<Formule 6 requise>>.

c) Dites au répondant qu'un recenseur communiquera sous peu avec lui.

# 6. Q. Il y a plus d'une personne au sein de mon ménage qui exploite une ferme. Que dois-je faire?

## R. Instructions au téléphoniste

- a) Si toutes les personnes exploitent la même ferme, dites au répondant de cocher le cercle << Oui>>.
- b) Si les personnes exploitent des fermes distinctes, dites à votre interlocuteur qu'un recenseur passera livrer le nombre requis de questionnaires.

## ÉTAPE 8 (suite)

Si le répondant a besoin d'autres renseignements, dites-lui de vous laisser son nom et son numéro de téléphone pour qu'un téléphoniste du Service de référence téléphonique pour l'agriculture (SRTA) le rappelle sous peu, ou de téléphoner lui-même au SRTA. (Le numéro de téléphone du SRTA est 1-800-465-1991.)

- 7. Q. Je suis un exploitant agricole mais je ne demeure pas à la ferme. Dois-je cocher le cercle <<Oui>>>?
  - R. Oui, vous devez le faire parce qu'il est important que votre exploitation soit dénombrée.
- 8. Q. En quoi consiste une ferme, un ranch ou une exploitation agricole?
  - R. Une ferme, un ranch ou une exploitation agricole est considérée comme agricole si on y produit, dans l'intention de le vendre, au moins un des produits suivants:

Cultures	Bétail	Volaille	Produits d'origine animale
<ul> <li>grandes cultures</li> <li>arbres fruitiers</li> <li>petits fruits ou raisins</li> <li>graines de semence</li> <li>légumes</li> </ul>	<ul><li>bovins</li><li>porcs</li><li>moutons</li><li>chevaux</li><li>autres</li><li>animaux</li></ul>	<ul><li>poules</li><li>poulets</li><li>dindes</li><li>autres</li><li>volailles</li></ul>	<ul> <li>lait ou crème</li> <li>oeufs</li> <li>laine</li> <li>fourrures</li> </ul>

## Autres produits agricoles

- produits de serre ou de pépinière
- champignons
- gazon
- miel
- produits de la sève d'érable
- 9. Q. Pourquoi considérez-vous que
  - les parcs d'engraissement
  - les serres
  - les champignonnières
  - les pépinières
  - les fermes d'élevage d'animaux à fourrure
  - sont des exploitations agricoles?
- les exploitations agricoles
- les gazonnières
- les exploitations de petits fruits
- les érablières
- autres

## ÉTAPE 8 (fin)

R. Nous considérons votre (\_\_\_\_\_\_) comme une exploitation agricole parce que vous produisez des produits agricoles.

## Instructions au téléphoniste

Le répondant vous indique le genre de ferme ou de produit au sujet duquel il se pose des questions. Reportez-vous simplement au genre de produit lorsque vous lui répondez.

Si le répondant a besoin d'autres renseignements, dites-lui de vous laisser son nom et son numéro de téléphone pour qu'un téléphoniste du Service de référence téléphonique pour l'agriculture (SRTA) le rappelle sous peu, ou de téléphoner lui-même au SRTA. (Le numéro de téléphone du SRTA est 1-800-465-1991).

## Autres questions non mentionnées ici

Pour toute question de nature agricole non mentionnée ici, donnez au répondant le choix:

- de téléphoner au Service de référence téléphonique pour l'agriculture (nº 1-800-465-1991);
- de laisser son nom et son numéro de téléphone pour qu'un téléphoniste du SRTA le rappelle sous peu.

Si le répondant décide de laisser ses nom et numéro de téléphone, remplissez une formule 82A conformément aux procédures décrites dans le Manuel du Service auxiliaire téléphonique (formule 80), chapitre VII section C.

Téléphonez immédiatement au Service de référence téléphonique pour l'agriculture afin de signaler le cas. Demandez à votre surveillant le numéro de téléphone du SRTA.

ÉTAPE 9:

Instructions pour la TRANSCRIPTION DES NOMS DE L'ÉTAPE 5 À LA

QUESTION 1

## Extrait du questionnaire



Au haut de la page suivante, transcrivez dans les espaces prévus les noms figurant à l'étape 5.

Passez ensuite aux autres questions.

#### Nota:

Si le ménage compte plus de six personnes, inscrivez les six premières sur ce questionnaire et inscrivez les autres sur un deuxième questionnaire. Si vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section réservée aux observations à la page 28. Un recenseur communiquera avec vous.

Instructions du guide

Aucune instruction n'est nécessaire

Renseignements complémentaires

Aucun

## Question 1: NOM

## Extrait du questionnaire

1 NOM

Assurez vous de transcrire les noms dans le même ordre que celui de la liste dressée à l'étape 5.

PERSONNE 1	PERSONNE 2
Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom

# Pourquoi cette question?

Il faut obtenir les noms pour communiquer avec le ménage si les réponses relatives à un des membres ne sont pas claires ou sont incomplètes.

## Instructions du guide

Aucune instruction n'est nécessaire

## Renseignements complémentaires

Aucun

## Question 2: LIEN AVEC LA PERSONNE 1

#### Extrait du questionnaire

<u>2</u> .	LIEN AVEC LA PERSONNE 1	01.		02.
	Pour chaque membre du ménage, indiquez le lien avec la Personne 1.			02 Époux / épouse de la Personne 1 03 Partenaire en union libre de la
	Cochez un seul cercle.	01 ⊗ PEF	ISONNE 1	Personne 1
	Si vous cochez le cercle «Autre», utilisez la case fournie pour indiquer le lien de cette personne avec la Personne 1.			04 O Fils/fille de la Personne 1 05 O Gendre/bru de la Personne 1
	Exemples d'«autres» personnes apparentées à la Personne 1:			06 Petit-enfant de la Personne 1 07 Père/mère de la Personne 1
	• cousin/cousine • grand-père/grand-mère			OB Beau-père/belle-mère de la Personne 1
	• partenaire en union libre du fils • neveu/nièce			09 O Frère/soeur de la Personne 1
	Exemples d'«autres» personnes non apparentées à la Personne 1:			10 () Beau-frère/belle-soeur de la Personne 1
	époux / épouse ou partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse     lils / fille du chambreur ou de la chambreuse		ļ	12 Chambreur/chambreuse 12 Compagnon/compagne d'appartement
	<ul> <li>fils / fille du compagnon ou de la compagne d'appartement</li> <li>employé(e)</li> </ul>			O Autre — Précisez
	·	14 🔲 PI		
	`	15 🗆 EI	16 🗆 A	13 16 🗆 A

#### Pourquoi cette question?

Les liens entre les membres du ménage nous permettent de dénombrer les ménages familiaux, les ménages non familiaux et les ménages d'une seule personne du Canada. Ces données servent à la planification des programmes sociaux comme ceux des prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales. Elles permettent également de déterminer les besoins futurs en matière de logement et de services communautaires dans des domaines aussi variés que la santé, les loisirs, les transports et l'éducation.

#### Instructions du guide

Commencez par la PERSONNE 2. Cochez le cercle correspondant au lien de la PERSONNE 2 avec la PERSONNE 1. Par exemple, si Jules Fortin vit avec son père Marcel Fortin et que ce dernier a été inscrit comme PERSONNE 1, Jules Fortin doit cocher la case Fils/fille de la Personne 1.

Il se peut que le lien d'une personne de ce ménage avec la Personne 1 ne figure pas dans les catégories de la question 2. En pareil cas, indiquez, en lettres moulées, le lien exact avec la PERSONNE 1 dans la case prévue à cet effet sur la formule. La catégorie Autre peut comprendre les personnes de ce ménage apparentées (oncle, tante, cousin, cousine, grand-père, grand-mère, etc.) ou non apparentées (employé(e), propriétaire, partenaire en union libre d'un(e) employé(e), etc.) à la Personne 1.

## Question 2 (fin)

Les enfants d'un autre lit, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme fils ou filles.

Les pupilles, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle non apparentés à la PERSONNE 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre doivent être inscrits comme chambreurs.

## Renseignements complémentaires

REPORTEZ-VOUS À L'ÉTAPE 5 CONCERNANT LES PERSONNES QU'IL FAUT INSCRIRE.

- Si une personne apparentée à la Personne 1 demeure dans le logement, il faut déclarer son lien de parenté réel avec la Personne 1. Par exemple, indiquez <<br/>beau-frère>>, <<cousin>> ou <<grand-père>> plutôt que <<chambreur>>, <<compagnon d'appartement>>, <<employé>>, etc.
- Employé(e)s Il s'agit de personnes qui sont employées par la Personne 1 ou par le ménage, mais qui ne sont pas apparentées à la Personne 1. Les bonnes d'enfants, les gouvernantes, les chauffeurs, etc. qui vivent dans le logement doivent être déclarés comme employés.
- Partenaires en union libre Il s'agit de deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme sans être mariées. Ces personnes ne doivent pas être du même sexe. Une personne peut être le ou la partenaire en union libre de la Personne 1 ou d'un autre membre du ménage, par exemple le fils de la Personne 1, le frère de la Personne 1, un compagnon d'appartement ou un chambreur. Bien qu'un cercle codé ne soit fourni que pour le ou la partenaire en union libre de la Personne 1, les autres liens de cette nature doivent être déclarés en toutes lettres dans l'espace fourni à cet effet.
- Compagnons (compagnes) d'appartement Deux personnes non apparentées ou plus qui vivent dans un même logement et qui partagent les dépenses du ménage doivent être déclarées comme compagnons (compagnes) d'appartement. Par exemple, si trois femmes qui n'ont aucun lien de parenté entre elles partagent un appartement, l'une doit être inscrite comme Personne 1 et les deux autres comme compagnes d'appartement.
- Familles des employé(e)s, des compagnons (compagnes) d'appartement et des chambreurs (chambreuses) Si un(e) employé(e), un(e) compagnon (compagne) d'appartement ou un(e) chambreur (chambreuse) de la Personne 1 a également des membres de sa famille demeurant dans le logement, il faut inscrire en toutes lettres, dans l'espace prévu à cette fin, le lien précis avec la Personne 1 (p. ex., <<épouse de l'employé>>, <<fils de la compagne d'appartement>>, <<p>quartenaire en union libre du chambreur>>.
- Colonies huttérites Les membres de la famille de la Personne 1 doivent cocher le cercle approprié ou indiquer en toutes lettres leur lien avec la Personne 1. Les membres des autres familles de la colonie huttérite doivent inscrire <<associé(e)>>, <<époux de l'associé>>, <<épouse de l'associé>>, <<fils de l'associé(e)>> ou <<fille de l'associé(e)>>, selon le cas.

## Question 3: DATE DE NAISSANCE

# Extrait du questionnaire

3. DATE DE NAISSANCE	
Inscrivez le jour, le mois et l'an	nné <b>e</b> .
Exemple: Si cette personne est née le 10 février 1945, inscrivez	Jour Mois Année 1945
Si la date exacte n'est pas connu	ue, donnez la meilleure estimation.

Jour Mois Année
-----------------

## Pourquoi cette question?

Les données sur l'âge servent à établir les plans nécessaires pour répondre aux besoins de la communauté, comme les garderies, les écoles et les logements pour personnes âgées.

## Instructions du guide

Aucune instruction n'est nécessaire

Renseignements complémentaires

Aucun

## Question 4: SEXE

## Extrait du questionnaire

4. SEXE	18 Masculin 19 Féminin

## Pourquoi cette question?

Les données sur le sexe nous aident à comprendre l'évolution des rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille, de la collectivité et de la main-d'oeuvre.

## Instructions du guide

Aucune instruction n'est nécessaire

## Renseignements complémentaires

Certains prénoms, comme Camille, Dominique ou Claude, peuvent désigner un homme aussi bien qu'une femme. Par conséquent, comme la réponse à la question 1 ne suffit pas pour indiquer le sexe, il faut poser une question précise à ce sujet.

## Question 5: ÉTAT MATRIMONIAL LÉGAL

## Extrait du questionnaire

<u>5</u> . ÉTAT MATRIMONIAL LÉGAL  Cochez un seul cercle.	20  Légalement marié(e) (et non séparé(e))  21  Légalement marié(e) et séparé(e)
	22  Divorcé(e) 23  Veuf(ve) 24  Célibataire (jamais marié(e))

## Pourquoi cette question?

Une fois combinées avec d'autres données du recensement, les données sur l'état matrimonial légal peuvent servir à étudier les changements au plan de la formation des familles, notamment l'accroissement du nombre de familles à deux revenus et la structure de ces familles, ainsi que les familles monoparentales et de personnes âgées vivant seules.

## Instructions du guide

Cochez le cercle Légalement marié(e) (et non séparé[e]) si la personne visée est un époux ou une épouse, même si cette personne et son époux(se) sont temporairement éloignés l'un de l'autre à cause d'un travail ou d'une maladie, mais non si cette personne est séparée ou divorcée.

Cochez le cercle Légalement marié(e) et séparé(e) si l'époux(se) de cette personne est toujours en vie mais qu'ils n'habitent plus ensemble pour des raisons autres que le travail ou la maladie.

Cochez le cercle Divorcé(e) si la personne visée a déjà été légalement mariée, a obtenu un divorce et ne s'est jamais remariée.

Cochez le cercle Veuf(ve) si la personne visée était légalement mariée ou légalement marié(e) et séparé(e) au moment du décès de son époux(se) et qu'elle ne s'est jamais remariée.

Cochez le cercle Célibataire (jamais marié[e]) si la personne visée n'a jamais été mariée.

Si la personne visée vit en union libre, déterminez laquelle des catégories de la question 5 décrit le mieux l'état matrimonial légal de la personne visée (c.-à-d. légalement marié(e) et séparé(e), divorcé(e), veuf(ve) ou célibataire [jamais marié(e)]) et cochez le cercle approprié. Assurez-vous d'indiquer que cette personne vit en union libre à la question 6.

#### Renseignements complémentaires

Les mariages qui ont été annulés ne sont pas considérés comme des mariages.

## Question 6: UNION LIBRE

## Extrait du questionnaire

6.	Cette personne	vit-elle actuellement avec un partenaire en	
	union libre?		

25 🔵 Qui		
25 () Oui 26 () Non		

## Pourquoi cette question?

Nous posons cette question pour mieux comprendre l'évolution et la structure de ce changement important dans la situation des particuliers dans les ménages.

## Instructions du guide

Par union libre, on entend deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme sans être légalement mariées.

Assurez-vous d'avoir indiqué l'état matrimonial légal de chaque personne à la question 5.

## Renseignements complémentaires

Deux personnes du même sexe ne sont pas considérées comme des partenaires en union libre.

## Question 7: LANGUE OFFICIELLE

#### Extrait du questionnaire

#### LANGUE

7. Cette personne connaît-elle assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation?

Cochez un seul cercle.

	07.  01 Anglais seulement  02 Français seulement  03 Anglais et français  04 Ni anglais ni français
	01 Anglais seulement
l	02 Français seulement
l	03 Anglais et français
l	04 ( Ni anglais ni français

#### Pourquoi cette question?

Cette question permet de savoir combien de Canadiens peuvent communiquer en français, en anglais ou dans ces deux langues. Elle fournit aussi des renseignements sur le nombre de personnes qui ne parlent ni l'anglais ni le français. Les données obtenues servent à déterminer les besoins en matière de programmes d'enseignement linguistique et de services en français et en anglais.

## Instructions du guide

N'indiquez pas l'anglais ou le français appris à l'école, à moins que la personne puisse soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la langue parlée à la maison s'il s'agit du français ou de l'anglais. Si ces deux langues sont fréquemment utilisées, cochez le cercle Anglais et français. Si aucune de ces langues n'est fréquemment utilisée, cochez Ni anglais ni français.

Si une personne est sourde ou muette, indiquez le français, l'anglais ou les deux langues dans la mesure où elle peut se faire comprendre dans cette(ces) langue(s).

## Renseignements complémentaires

Aucun

#### Question 8: CONNAISSANCE D'UNE AUTRE LANGUE

#### Extrait du questionnaire

8. Quelle(s) langue(s), autre(s) que l'anglais ou le français,	05 Aucune
<ul> <li>cette personne connaît elle assez bien pour soutenir une conversation?</li> </ul>	OU Précisez laquelle ou lesquelles
	06
	07

## Pourquoi cette question?

Les données obtenues grâce à cette question permettront de savoir combien de Canadiens peuvent communiquer dans des langues autres que le français ou l'anglais. Elles servent à évaluer la diversité et la rétention linguistiques.

## Instructions du guide

Si une personne ne parle aucune langue autre que le français ou l'anglais, cochez le cercle Aucune.

N'indiquez pas une langue apprise à l'école, à moins que la personne ne puisse soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, indiquez une langue autre que le français ou l'anglais, si celle-ci est souvent utilisée à la maison.

Si une personne est sourde ou muette, indiquez, s'il y a lieu, le langage gestuel.

Si une personne parle une langue indienne (de l'Inde), n'indiquez pas l'indien, mais plutôt la langue précise telle que l'hindi, l'ourdou ou le pendjabi.

Si une personne parle une langue amérindienne (indien(ne) de l'Amérique du Nord), indiquez une langue précise telle que le cri ou l'ojibway.

#### Renseignements complémentaires

Plutôt que d'indiquer un nom de pays ou une origine ethnique, vous devez préciser la ou les langues parlées. Par exemple:

- au lieu d'autrichien, indiquez l'allemand ou une autre langue, selon le cas;
- au lieu de suisse, indiquez le français, l'allemand, l'italien, le romanche ou une autre langue, selon le cas;

## Question 8 (fin)

- au lieu de belge, indiquez le français, le flamand ou une autre langue, selon le cas;
- au lieu de scandinave, indiquez le danois, l'islandais, le suédois, le norvégien ou une autre langue, selon le cas;
- au lieu de tchécoslovaque, indiquez le tchèque, le slovaque ou une autre langue, selon le cas.

# Question 9: LANGUE PARLÉE À LA MAISON

# Extrait du questionnaire

9. Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison?	09 Anglais 10 Français
	Autre — Précisez
	11

### Pourquoi cette question?

Les renseignements obtenus sur la langue que les Canadiens parlent à la maison représentent des données importantes sur l'utilisation des langues et sur les déplacements linguistiques.

# Instructions du guide

Indiquez, pour chaque personne, la langue parlée le plus souvent à la maison. Si vous vivez seul, indiquez la langue dans laquelle vous êtes le plus à l'aise. Si vous utilisez deux langues également, indiquez-les toutes les deux.

S'il s'agit d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison. Si deux langues sont utilisées également, indiquez-les toutes les deux.

Si une personne est sourde ou muette, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer.

Si une personne parle une langue indienne (de l'Inde), n'indiquez pas l'indien comme langue parlée à la maison, mais plutôt la langue précise telle que l'hindi, l'ourdou ou le pendjabi.

Si une personne parle une langue amérindienne (indien(ne) de l'Amérique du Nord), indiquez une langue précise telle que le cri ou l'ojibway.

#### Renseignements complémentaires

Cette question porte sur la langue que le recensé parle le plus souvent à la maison. Il est fort possible que les membres d'un même ménage parlent des langues différentes; par exemple, il peut arriver que les parents parlent le plus souvent une langue non officielle à la maison, alors que leurs enfants parlent surtout le français ou l'anglais. Il ne faut pas croire que cette question vise à connaître la langue le plus souvent parlée par l'ensemble de la famille ou du ménage.

# Question 9 (fin)

Plutôt que d'indiquer un nom de pays ou une origine ethnique, vous devez préciser la ou les langues parlées. Par exemple:

- au lieu d'autrichien, indiquez l'allemand ou une autre langue, selon le cas;
- au lieu de suisse, indiquez le français, l'allemand, l'italien, le romanche ou une autre langue, selon le cas;
- au lieu de belge, indiquez le français, le flamand ou une autre langue, selon le cas;
- au lieu de scandinave, indiquez le danois, l'islandais, le suédois, le norvégien ou une autre langue, selon le cas;
- au lieu de tchécoslovaque, indiquez le tchèque, le slovaque ou une autre langue, selon le cas.

# Question 10: PREMIÈRE LANGUE APPRISE À LA MAISON DANS L'ENFANCE

#### Extrait du questionnaire

10. Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore?

Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiguez la seconde langue qu'elle a apprise.

12 () An	glais
13 🔾 Fra	nçais
Aข	tre – <i>Précisez</i>
14	

# Pourquoi cette question?

Ces données sont utilisées aux fins de programmes qui protègent les droits des Canadiens en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

### Instructions du guide

Indiquez la première langue apprise à la maison avant d'aller à l'école. Si cette langue n'est plus comprise, indiquez la deuxième langue apprise.

Si plus d'une langue est comprise, indiquez celle apprise en premier lieu à la maison. Si deux langues ont été apprises simultanément, indiquez la langue le plus souvent parlée à la maison dans l'enfance. Si les deux langues étaient utilisées également, indiquez-les toutes les deux.

S'il s'agit d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la première langue que cet enfant apprendra à la maison. S'il apprend deux langues simultanément, indiquez la langue dans laquelle on lui parlera le plus souvent. Si les deux langues sont utilisées également, indiquez-les toutes les deux.

Si une personne parle une langue indienne (de l'Inde), n'indiquez pas l'indien, mais plutôt la langue précise telle que l'hindi, l'ourdou ou le pendjabi.

Si une personne parle une langue amérindienne (indien(ne) de l'Amérique du Nord), indiquez une langue précise telle que le cri ou l'ojibway.

## Renseignements complémentaires

Plutôt que d'indiquer un nom de pays ou une origine ethnique, vous devez préciser la ou les premières langues que vous avez apprises à la maison dans votre enfance et que vous comprenez toujours. Par exemple:

- au lieu d'autrichien, indiquez l'allemand ou une autre langue, selon le cas;
- au lieu de suisse, indiquez le français, l'allemand, l'italien, le romanche ou une autre langue, selon le cas;

# Question 10 (fin)

- au lieu de belge, indiquez le français, le flamand ou une autre langue, selon le cas;
- au lieu de scandinave, indiquez le danois, l'islandais, le suédois, le norvégien ou une autre langue, selon le cas;
- au lieu de tchécoslovaque, indiquez le tchèque, le slovaque ou une autre langue, selon le cas.

#### Question 11: LIEU DE NAISSANCE

#### Extrait du questionnaire

LIEU DE NAISSANCE	Au Canada
LIEU DE NAISSANCE  11. Où cette personne est-elle née?  Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.	15  TN. 21  Man. 16  ÎPÉ. 22  Sask. 17  NÉ. 23  Alb. 18  NB. 24  CB. 19  Qué. 25  Yukon 20  Ont. 26  T. NO.  En dehors du Canada  27  Royaume-Uni
	28

# Pourquoi cette question?

Les données sur le lieu de naissance, combinées aux renseignements tirés d'autres questions du recensement, peuvent servir à l'examen des politiques et des programmes en matière d'emploi et d'immigration, ainsi qu'à la planification des services d'éducation, de santé et autres.

## Instructions du guide

Si une personne est née dans une région du Canada faisant partie des Territoires du Nord-Ouest au moment de sa naissance, mais qui depuis fait partie d'une des provinces du Canada, indiquez son lieu de naissance d'après les frontières provinciales actuelles.

Pour les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province au sein de la Confédération en 1949, vous devez cocher le cercle T.-N.

Si une personne est née dans l'un des six comtés de l'Irlande du Nord, cochez le cercle Royaume-Uni. Si elle est née dans l'un des autres comtés de la République d'Irlande, inscrivez <<Eire>> en lettres moulées dans l'espace prévu à cet effet.

Si une personne n'est pas sûre de son pays de naissance à cause des changements de frontières survenues depuis sa naissance, inscrivez le nom de la ville ou du district le plus proche.

## Question 11 (fin)

## Renseignements complémentaires

Lorsque les questionnaires ont été imprimés, l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest étaient deux pays distincts. Si la réunification de l'Allemagne survient d'ici le 4 juin 1991, jour du recensement, cochez soit l'Allemagne de l'Ouest, soit l'Allemagne de l'Est.

Les répondants peuvent cocher soit l'Allemagne de l'Ouest, soit l'Allemagne de l'Est, selon la région où ils sont nés.

Les répondants qui ne veulent cocher aucun de ces deux cercles doivent inscrire << Allemagne>> dans l'espace prévu à cette fin.

Si le répondant est né en mer, inscrivez <<En mer>> dans l'espace réservé à cet effet.

# Question 12: CITOYENNETÉ

#### Extrait du questionnaire

#### CITOYENNETÉ

- 12. De quel pays cette personne est-elle citoyenne?
- Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.

13.	•
01 O Du Canada, par naissanc	е
02 Ou Canada, par naturalis	ation
03 Ou pays de naissance (autre que le Canada)	
04 O D'un autre pays	

# Pourquoi cette question?

L'information sur la citoyenneté sert à la préparation des élections puisque, combinée aux données sur l'âge, elle permet de déterminer le nombre d'électeurs éventuels. Elle est également utilisée par les personnes chargées de planifier les cours et les programmes sur la citoyenneté.

## Instructions du guide

Cochez Du Canada, par naissance si une personne est:

- née au Canada (voir l'exception ci-après);
- née en dehors du Canada si, au moment de sa naissance, au moins l'un de ses parents était citoyen canadien et si elle a conservé sa citoyenneté canadienne par la suite.

Par exemple, si une personne est née en Allemagne de l'Ouest et si, au moment de sa naissance, au moins un de ses parents était au service des Forces armées canadiennes en Allemagne de l'Ouest, indiquez Du Canada, par naissance. Cochez également Du pays de naissance (autre que le Canada) si la personne a encore cette citoyenneté.

#### EXCEPTION

NE COCHEZ PAS Du Canada, par naissance si une personne est née au Canada et si, au moment de sa naissance, un de ses parents:

- a) travaillait pour un gouvernement étranger,
- b) travaillait pour une personne faisant partie de la catégorie a) ci-dessus, ou
- c) travaillait pour une organisation internationale dont le personnel avait obtenu des privilèges diplomatiques,

ET si aucun de ses parents n'était citoyen canadien ou résident permanent (immigrant reçu).

Les personnes qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation ont normalement reçu un certificat de citoyenneté des autorités canadiennes.

S'il s'agit d'une personne ayant deux citoyennetés, cochez les catégories appropriées, par exemple, Du Canada, par naturalisation et Du pays de naissance (autre que le Canada).

### Question 12 (fin)

Si une persone est née en dehors du Canada et n'est pas citoyen(ne) canadien(ne), cochez Du pays de naissance (autre que le Canada) si elle a encore cette citoyenneté. Sinon, cochez D'un autre pays.

Si une personne a perdu son ancienne citoyenneté et n'a pas encore obtenu sa citoyenneté canadienne, ou si elle n'a aucune citoyenneté pour toute autre raison, cochez D'un autre pays.

# Renseignements complémentaires

# Questions et réponses au sujet de la citoyenneté

- Q. J'ai deux citoyennetés, dont la citoyenneté canadienne. Quels cercles dois-je cocher à la question sur la citoyenneté?
  - R. Si vous êtes citoyen canadien de naissance, cochez le cercle DU CANADA, PAR NAISSANCE. Si vous avez été naturalisé Canadien, cochez le cercle DU CANADA, PAR NATURALISATION.

Si vous avez toujours la citoyenneté de votre pays de naissance (autre que le Canada), cochez le cercle DU PAYS DE NAISSANCE (AUTRE QUE LE CANADA). Si vous avez perdu la citoyenneté de votre pays de naissance, cochez le cercle D'UN AUTRE PAYS.

- 2. Q. Je suis né en Allemagne alors que mes parents étaient membres des Forces armées canadiennes. Quelle est ma citoyenneté?
  - R. Cochez DU CANADA, PAR NAISSANCE. Cochez également le cercle DU PAYS DE NAISSANCE si vous avez la citoyenneté allemande.
- 3. Q. Je suis un revendicateur du statut de réfugié
  - titulaire d'un permis de séjour pour étudiants (étudiant étranger)
  - titulaire d'un permis de travail (travailleur étranger)
  - titulaire d'un permis ministériel.

### Comment dois-je répondre à la question sur la citoyenneté?

R. Si vous avez toujours la citoyenneté de votre pays de naissance, cochez DU PAYS DE NAISSANCE. Sinon, cochez le cercle D'UN AUTRE PAYS.

# Question 13: IMMIGRANT RECU

### Extrait du questionnaire

#### **IMMIGRATION**

13. Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, immigrant(e) reçu(e)?

•

06 🔾	Non —	Passez	à	l
_	question	15		

06 Oui — Continuez avec la question 14

# Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 13 et 14 parce que les données sur l'immigration, lorsqu'elles sont combinées aux données tirées d'autres questions du recensement, peuvent servir à étudier les caractéristiques de la population immigrante du Canada. L'information sur la période d'immigration est également importante pour l'étude des tendances de l'immigration.

# Instructions du guide

Un immigrant reçu est une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre ici en permanence.

Dans le cas des citoyens canadiens par naissance, des titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail et d'un permis ministériel ainsi que les personnes qui réclament le statut de réfugié, vous devez répondre Non à cette question.

# Renseignements complémentaires

# Questions et réponses au sujet de l'immigration

- 1. Q. Je suis au Canada à titre de revendicateur du statut de réfugié
  - en vertu d'un permis de séjour pour étudiants (étudiant étranger)
  - en vertu d'un permis de travail (travailleur étranger)
  - en vertu d'un permis ministériel.

J'ai présenté une demande pour obtenir le statut d'immigrant reçu (statut de résident permanent) mais je ne l'ai pas encore obtenu. Comment dois-je répondre aux questions sur l'immigration?

- R. Vous devez répondre << NON>> à la question 13 et passer à la question 14 (année d'immigration).
- 2. Q. J'ai le statut de résident permanent. Est-ce la même chose que le statut d'immigrant reçu?
  - R. Oui. Un immigrant reçu (maintenant appelé résident permanent) est une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre ici en permanence.

# Question 14: ANNÉE D'IMMIGRATION

## Extrait du questionnaire

14. En quelle année cette personne est-elle devenue un(e) immigrant(e) reçu(e) au Canada pour la première fois?

Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.

	Année
07	1
	lll

### Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 13 et 14 parce que les données sur l'immigration, lorsqu'elles sont combinées aux données tirées d'autres questions du recensement, peuvent servir à étudier les caractéristiques de la population immigrante du Canada. L'information sur la période d'immigration est également importante pour l'étude des tendances de l'immigration.

# Instructions du guide

Si la réponse est Non à la question 13, ne répondez pas à cette question.

Si une personne a immigré au Canada plus d'une fois, inscrivez l'année où elle a obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

#### Renseignements complémentaires

Les personnes qui ont la citoyenneté canadienne par naissance ne doivent pas répondre à cette question.

Les revendicateurs du statut de réfugié, ainsi que titulaires d'un permis de séjour pour étudiants (étudiants étrangers), d'un permis de travail (travailleurs étrangers) ou d'un permis ministériel, n'ont pas immigré au Canada. Ils ne doivent pas répondre à cette question.

# **Question 15: ORIGINE ETHNIQUE**

### Extrait du questionnaire

ORIGINE ETHNIQUE	· 08 O Français
15. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette	09 Anglais
personne appartenaient-ils?	10 Allemand
Cochez ou précisez plus d'un groupe, s'il y a lieu	11 C Écossais
Nota:	12 🔘 Italien
Bien que la plupart des habitants du Canada se considérent comme Canadiens, on recueille des renseignements sur leurs	13 O Irlandais
origines ancestrales depuis le recensement de 1901 afin de retracer	14 Ukrainien
l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces	15 Chinois
renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une chance égale	16 O Hollandais (Néerlandais)
de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle	17 O Juif
et politique du pays. Cette question porte donc sur les origines ancestrales.	18 O Polonais
Consultez le Guide.	19 O Noir
Condition to Condition	20 O Indien de l'Amérique du Nord
	21 Métis
	22 O Inuit/Esquimau
E analas disutas province athribuse ou authurale:	Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culture(s) — <i>Précisez</i>
Exemples d'autres groupes ethniques ou culturels: Portugais, Grec, Indien de l'Inde, Pakistanais, Philippin,	23
Vietnamien, Japonais, Libanais, Haïtien, etc.	
	24

### Pourquoi cette question?

Cette question fournit des renseignements dont les associations ethniques ou culturelles se servent pour étudier la taille, la répartition géographique, les caractéristiques et d'autres aspects de leur population respective.

# Instructions du guide

Bien que la plupart des habitants du Canada se considèrent comme Canadiens, on recueille des renseignements sur leurs origines ancestrales depuis le recensement de 1901 afin de retracer l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une chance égale de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Cette question porte donc sur les origines ancestrales.

L'origine ethnique ou culturelle se rapporte à l'origine des ancêtres, aux «racines» ethniques de la population, et ne doit pas être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques et culturels, comme les Inuit, les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis, les Irlandais, les Écossais, les Français, les Ukrainiens, les Chinois, les Japonais et les Indiens (de l'Inde).

### Question 15 (suite)

À la question sur l'origine ethnique culturelle ancestrale, indiquez le groupe ethnique précis auquel les ancêtres appartenaient au lieu de la langue qu'ils parlaient. Par exemple, indiquez Haïtien au lieu de Français ou Autrichien au lieu d'Allemand.

Dans le cas des personnes ayant une origine sud-asiatique, n'indiquez pas << Indien>>. Précisez s'il s'agit d'un Indien de l'Inde, d'un Indien de Fidji, d'un Indien de la Guyana, etc., ou indiquez un groupe ethnique comme Pendjabi, Tamoul ou Pakistanais.

# Renseignements complémentaires

- Si le répondant ne connaît pas l'origine ethnique de ses ancêtres, il doit inscrire «Inconnue» dans l'espace prévu à cette fin. Il peut s'agir de cas où la personne a été adoptée.
- 2. Statistique Canada considère << Canadien>> comme un groupe ethnique ou culturel. À la question sur l'origine ethnique du questionnaire de 1991, les répondants qui le veulent peuvent inscrire << Canadien>> comme groupe ethnique ou culturel auquel leurs ancêtres appartenaient. Il en allait de même lors des recensements précédents.

<<Canadien>> ne fait pas partie des groupes ethniques codés sur le questionnaire parce que le nombre de personnes qui ont déclaré uniquement cette origine en 1986 était inférieur à 200,000. Toutes les origines correspondant à des cercles codés sur le questionnaire de 1991 ont été l'origine unique déclarée par plus de 200,000 personnes en 1986. Il est impossible d'inclure sur le questionnaire du recensement tous les groupes ethniques ou culturels du Canada, dont le nombre s'élève à plus de 100. En 1986, 69,065 répondants ont déclaré <<Canadien>> comme origine ethnique unique.

Les catégories de réponse <<Noir>>, <<Inuit>> et <<Métis>> constituent des exceptions au critère des 200,000 réponses. Ces trois groupes sont codés pour répondre à des besoins précis en matière de données (par exemple, les programmes d'équité en matière d'emploi et les programmes relatifs aux autochtones).

En général, les catégories sont classées par ordre décroissant du nombre de réponses uniques fournies en 1986. En outre, les groupes indiqués sur le questionnaire représentent plus de 85 % de tous les groupes ethniques déclarés en 1986.

- 3. Le terme <<Juif>> ne s'applique-t-il pas à une religion? Le terme <<Juif>> désigne tout autant la religion que le groupe ethnique. Voici un exemple de cas où il y a un lien étroit entre la religion et l'origine ethnique. Des données sur le groupe ethnique que constituent les Juifs ont été recueillies dans le cadre de tous les recensements à l'aide de la question sur l'origine ethnique.
- 4. Le terme <<Noir>> ne désigne-t-il pas une couleur ou un groupe racial? La catégorie <<Noir>> est incluse en réponse aux besoins en matière de données pour l'application des lois sur l'équité en matière d'emploi et sur les recommandations du rapport de la Commission Abella et du rapport du Parlement intitulé <<L'égalité ça presse!>>. Cette catégorie était déjà proposée en 1986 en réponse à la question sur l'origine ethnique. Les répondants désireux de préciser davantage leur appartenance à ce groupe ethnique doivent cocher <<Noir>> et inscrire en toutes lettres dans l'espace prévu à cet effet: Africain, Jamaïcain, Haïtien, etc.

## Question 15 (fin)

5. Le terme «Esquimau» n'est-il pas péjoratif? — D'après des études effectuées par des chercheurs canadiens, la signification du terme «Inuit» n'est pas connue de l'ensemble des Canadiens. En 1986, alors que «Inuit» faisait partie des catégories à cocher, Statistique Canada a découvert qu'un nombre étonnamment élevé de personnes dans l'ensemble du pays s'étaient dites «Inuit». Un suivi auprès des répondants a révélé que nombre d'entre eux ne savaient pas la signification du terme «Inuit» mais avaient quand même coché cette catégorie de réponse.

Le terme «Esquimau» a été ajouté non pas pour offenser les répondants inuit, mais pour fournir une explication aux répondants non inuit. Si des répondants non inuit ne cochent pas cette catégorie, le recensement sera plus utile pour les Inuit eux-mêmes et pour les chercheurs qui étudient les groupes autochtones du Canada.

Seules les personnes qui appartiennent au groupe ethnique des Inuit doivent cocher ce cercle. De cette façon, le recensement peut fournir des données utiles pour les collectivités inuit du Canada et pour les chercheurs qui étudient les groupes autochtones du Canada.

6. Par <u>origine</u> ethnique, on entend les groupes ethniques ou culturels auxquels les ancêtres du répondant appartenaient. On ne pose pas de question sur l'<u>identité</u> ethnique parce qu'il s'agit d'une mesure plus subjective de l'appartenance ethnique d'un répondant. En outre, les principaux utilisateurs de données du recensement n'ont pas besoin de données sur l'identité ethnique.

#### Question 16: INDIEN(NE) INSCRIT(E)

#### Extrait du questionnaire

16. Cette personne est-elle un(e) Indlen(ne) Inscrit(e) aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada?  Consultez le Guide.	25 Non 26 Oui, Indien(ne) inscrit(e)  Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)  27
--	---

#### Pourquoi cette question?

Cette question permet de distinguer les personnes qui sont inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada, ainsi que leur bande ou leur première nation, afin de décrire les caractéristiques sociales et économiques, de même que la répartition géographique de cette population.

## Instructions du guide

Il faut répondre Oui à cette question dans le cas des personnes qui sont des Indiens inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada, et de celles qui ont recouvré ce statut depuis juin 1985, lorsque la Loi sur les Indiens du Canada a été modifiée par le projet de loi C-31.

Toutes les autres personnes doivent répondre Non à cette question, y compris celles se trouvant dans l'une des situations suivantes:

- a) la personne a perdu ou n'a jamais eu le statut d'Indien inscrit aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada;
- b) la personne n'a pas recouvré son statut d'Indien inscrit en vertu du projet de loi C-31;
- c) la personne a présenté une demande au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour recouvrer son statut d'Indien inscrit, mais sa demande n'a pas encore été approuvée.

Si la personne appartient à une bande indienne ou à une première nation (par exemple, la bande indienne Musqueam), indiquez-la dans la case fournie à cet effet.

Si la personne a recouvré son statut d'Indien inscrit en vertu du projet de loi C-31 et ne fait pas partie d'une bande indienne, laissez en blanc la case bande indienne ou première nation.

Les Indiens inscrits qui n'appartiennent à aucune bande pour toute autre raison ne doivent rien indiquer dans la case << bande indienne ou première nation>>.

#### Question 16 (fin)

# Renseignements complémentaires

Il est essentiel que chaque personne réponde à cette question, qu'elle soit ou non inscrite aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada. Les personnes qui doivent répondre <<Oui>> à cette question se considèrent parfois comme Indiens inscrits ou comme Indiens des traités; elles doivent toutefois être inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens pour répondre <<Oui, Indien(ne) inscrit(e)>>.

Les personnes appartenant à une bande indienne ou à une première nation doivent inscrire le nom de la bande ou de la première nation dans la case de réponse en toutes lettres fournie à cet effet. Si une personne n'est pas inscrite aux termes de la Loi sur les Indiens mais si elle appartient à une bande conformément aux dispositions du projet de loi C-31, elle doit inscrire le nom de sa bande.

Si un répondant demande pourquoi nous voulons savoir s'il est un Indien inscrit, répondezlui ce qui suit:

- Cette question servira à identifier les personnes appartenant à une première nation, peu importe où elles vivent au Canada. L'Assemblée des premières nations (organisme national regroupant les Indiens inscrits) tente d'élaborer une base de données sur les premières nations et a travaillé avec Statistique Canada à cet égard.
- 2. Le recensement fournit des renseignements très utiles sur les Indiens inscrits en ce qui concerne les langues autochtones, la scolarité, l'emploi, la profession, les conditions de logement, le revenu, etc., qui peuvent aider les premières nations et leur gouvernement à planifier et à évaluer leurs programmes, leurs entreprises et autres activités.
- 3. Une enquête postcensitaire sur les autochtones sera réalisée en 1991, et la question sur les Indiens inscrits servira à sélectionner un large échantillon d'autochtones qui participeront à une enquête de suivi qui aura lieu peu de temps après le recensement principal. Dans le cadre de cette enquête, on posera différentes questions portant sur nombre de questions importantes concernant les autochtones. Des organismes autochtones ont été consultés et ont participé à l'élaboration du contenu de cette enquête supplémentaire.

## Question 17: RELIGION

## Extrait du questionnaire

#### **BELIGION**

17. Quelle est la religion de cette personne?

Indiquez une confession ou une religion précise, même si cette personne n'est pas pratiquante.

Par exemple, Catholique romaine, Catholique ukrainienne, Église unie, Anglicane, Presbytérienne, Luthérienne, Baptiste, Pentecôtiste, Grecque orthodoxe, Juive, Mennonite, Témoins de Jéhovah, Armée du Salut, Islam, Bouddhiste, Hindoue, Sikh

15	9.
	Précisez une seule confession ou une seule religion
01	
02	Aucune religion
	,

### Pourquoi cette question?

L'information sur la religion permet de suivre les changements fondamentaux que connaît la société canadienne. Une fois combinés aux données sur l'âge, les renseignements sur la religion servent à évaluer les besoins en matière d'écoles confessionnelles distinctes dans certaines provinces et les possibilités à cet égard. Ils servent également à assurer l'application des lois fédérales et provinciales concernant les droits de la personne et visant à protéger les Canadiens contre la discrimination fondée sur leurs croyances religieuses.

#### Instructions du guide

Indiquez une confession ou une religion précise, même si la personne n'est pas pratiquante.

Pour les bébés et les jeunes enfants, indiquez la confession ou la religion dans laquelle ils seront élevés.

Si la personne fait partie d'un groupe précis au sein d'une religion, précisez le nom où la désignation du groupe en question.

Si la personne n'entretient aucune relation avec un groupe ou une confession religieuse ou si elle n'a aucune attache religieuse, cochez le cercle Aucune religion. Cependant, il faut préciser athée ou agnostique si ces formes de croyance s'appliquent.

# Renseignements complémentaires

Aucun

# Questions 18 et 19: LIMITATIONS D'ACTIVITÉ

## Extrait du questionnaire

18. Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique:  Consultez le Guide.	À la maison?  03  Non, pas limitée  04  Oui, limitée  À l'école ou au travail?  05  Non, pas limitée  08  Oui, limitée  07  Sans objet  Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?  08  Non, pas limitée  09  Oui, limitée
19. Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de longue durée?  Consultez le Guide.	10 Non 11 Oui

#### Pourquoi cette question?

Les questions 18 et 19 fournissent de nouveaux renseignements sur le nombre de Canadiens ayant une incapacité mentale ou physique, ainsi que sur les personnes atteintes de maladies chroniques qui limitent leurs activités. Les réponses obtenues aideront Statistique Canada à concevoir de nouvelles enquêtes visant à en savoir davantage sur les obstacles auxquels doivent tous les jours faire face les personnes ayant une incapacité.

#### Instructions du guide

Une incapacité physique, une incapacité mentale, un problème de santé ou un handicap chronique est un état qui a duré ou doit durer pendant six mois ou plus. Évaluez cette période à partir du moment où l'incapacité ou le problème a commencé.

Dans la mesure du possible, l'adulte visé devrait lui-même répondre à ces questions.

Un parent ou un tuteur devrait répondre pour les personnes de moins de 15 ans.

#### Renseignements complémentaires

Une enquête postcensitaire sur la santé et les limitations d'activité sera effectuée en 1991. Les questions 18 et 19 serviront à sélectionner un échantillon de personnes ayant ou non des limitations d'activité en vue de l'enquête postcensitaire qui aura lieu peu de temps après le recensement. Cette enquête comportera des questions sur la santé et l'activité qui n'ont pu être abordées de façons suffisamment détaillée dans le cadre du recensement.

# ÉTAPE 10:

Répondez aux questions 20 à 45 pour chaque personne âgée de 15 ans ou plus, c.-à-d. pour chaque personne née àvant le 4 juin 1976.

# Question 20: MOBILITÉ - LIEU DE RÉSIDENCE UN AN AUPARAVANT

#### Extrait du questionnaire

MOBILITÉ  20. Où cette personne habitait-elle <b>li y a 1 an</b> , c'est-à-dire le 4 juin 1990?  Cochez un seul cercle.	12  Habitait à l'adresse actuelle  13  Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse
Cochez dii Sedi Cercie.	14 Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.
	16 Habitait en dehors du Canada Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.

### Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 20 à 22 afin de connaître l'origine et la destination des Canadiens qui changent de logement, ainsi que certaines de leurs caractéristiques telles que l'âge, le sexe, la scolarité ou la profession. Ces données sont importantes pour tous les paliers de gouvernement, pour les urbanistes et pour diverses entreprises privées. Elles sont utilisées pour déterminer des besoins futurs tels ceux reliés au logement, à l'enseignement et aux services sociaux.

#### Instructions du guide

Dans ces trois questions, le terme <<adresse>> désigne l'adresse du domicile et non l'adresse postale (case postale, etc.). Assurez-vous de fonder vos réponses sur l'adresse du domicile.

Cochez seulement l'un des quatre cercles pour indiquer le lieu habituel de résidence de chaque personne un an auparavant (le 4 juin 1990), même si la personne n'était pas à la maison à cette date.

Si la personne demeurait à la même adresse à cette date, cochez le cercle Habitait à l'adresse actuelle. Si elle avait un autre domicile situé dans la même province ou le même territoire, cochez le cercle Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse. Si elle habitait une autre province ou un autre territoire du Canada à cette date, cochez ce cercle et écrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire dans la case prévue à cet effet.

Pour les personnes dont le domicile habituel se trouvait en dehors du Canada à cette date, cochez le cercle approprié et inscrivez le nom du pays en question d'après les frontières actuelles.

# Question 21: MOBILITÉ - MÊME OU AUTRE ADRESSE CINQ ANS AUPARAVANT

### Extrait du questionnaire

21. Cette personne habitait-elle à l'adresse actuelle li y a 5 ans, c'est-à-dire le 4 juin 1986?

25.
01 Oui, habitait à l'adresse actuelle Passez à la question 23
02 Non, habitait à une autre adresse

#### Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 20 à 22 afin de connaître l'origine et la destination des Canadiens qui changent de logement, ainsi que certaines de leurs caractéristiques telles que l'âge, le sexe, la scolarité ou la profession. Ces données sont importantes pour tous les paliers de gouvernement, pour les urbanistes et pour diverses entreprises privées. Elles sont utilisées pour déterminer des besoins futurs tels ceux reliés au logement, à l'enseignement et aux services sociaux.

#### Instructions du guide

Cochez un seul des deux cercles fournis afin d'indiquer le domicile habituel de chaque personne cinq ans auparavant, même si cette personne était temporairement absente le 4 juin 1986.

Pour les personnes qui demeurent à la même adresse qu'il y a cinq ans (le 4 juin 1986), cochez **Oui, habitait à l'adresse actuelle** et passez à la question 23. Pour les personnes qui ne demeurent pas à la même adresse qu'il y a cinq ans, cochez **Non, habitait à une autre adresse** et passez à la question 22.

#### Renseignements complémentaires

Cette question vise à mesurer les déplacements réels de la population au Canada et non les changements d'adresse résultant simplement de modifications des limites ou du nom d'une municipalité, du nom ou des numéros de voirie d'une rue, etc. Par conséquent, considérez votre adresse d'il y a cinq ans d'après les limites, le nom et le numéro actuels.

En revanche, si votre adresse n'a pas changé même si vous demeuriez dans un autre logement cinq ans auparavant (p. ex., sur la même route rurale), cochez Non, habitait à une autre adresse pour indiquer que ce n'était pas la même résidence et passez à la question 22.

# Question 22: MOBILITÉ - LIEU DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

#### Extrait du questionnaire

22. Où cette personne habitait-elle <b>II y a 5 ans</b> , c'est-à-dire le 4 juin 1986?  Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.  Cochez un seul cercle.	O3  Habitait le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne  OU  O4  Habitait un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.
	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne  05  Comté (si vous le connaissez)  Province ou territoire
	OU  06

## Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 20 à 22 afin de connaître l'origine et la destination des Canadiens qui changent de logement, ainsi que certaines de leurs caractéristiques telles que l'âge, le sexe, la scolarité ou la profession. Ces données sont importantes pour tous les paliers de gouvernement, pour les urbanistes et pour diverses entreprises privées. Elles sont utilisées pour déterminer des besoins futurs tels ceux reliés au logement, à l'enseignement et aux services sociaux.

#### Instructions du guide

Répondez à cette question uniquement pour les personnes qui ne demeurent pas à la même adresse qu'il y a cinq ans. Cochez seulement l'un des trois cercles fournis.

Pour les personnes qui occupaient une résidence différente dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne, cochez le cercle approprié et passez à la question 23.

Pour les personnes qui habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne, cochez le cercle approprié et inscrivez en lettres moulées le nom de l'endroit où elles demeuraient cinq ans auparavant dans les cases prévues à cet effet. Inscrivez le nom de la ville, du village, etc.; du comté, de la municipalité régionale ou du district; ainsi que de la province ou du territoire. Lorsque le même nom sert à désigner une ville ou un village de même qu'une paroisse, un canton ou une municipalité, précisez

# Question 22 (fin)

de quoi il s'agit (par exemple, ville de St. Andrews ou paroisse de St. Andrews, ville de Granby ou municipalité de Granby, ou encore ville de Kingston ou canton de Kingston).

Pour les personnes qui vivaient en dehors du Canada cinq ans auparavant, cochez le cercle correspondant et inscrivez le nom du pays en question d'après les frontières actuelles.

# Renseignements complémentaires

Considérez votre adresse d'il y a cinq ans d'après le nom et les limites actuels de la municipalité. Si vous habitiez <<un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne>> cinq ans auparavant, veuillez inscrire le nom de la localité et du comté (ou municipalité ou district régional) d'après les limites et les noms actuels.

Lorsque vous indiquez votre lieu de résidence cinq ans auparavant, vous n'avez pas à inscrire le numéro de voirie ni le nom de la rue.

# Question 23: NOMBRE DE NAISSANCES

#### Extrait du questionnaire

#### 23. Pour les FEMMES seulement:

Combien d'enfants cette personne a-t-elle mls au monde?

Comptez tous les enfants, y compris ceux qui sont morts depuis leur naissance et ceux qui vivent ailleurs. Ne comptez pas les mort-nés.

08	O Aucun
	OU
09	■ Nombre d'enfants

# Pourquoi cette guestion?

Les données sur le nombre d'enfants mis au monde par chaque femme servent à estimer la croissance à long terme de la population. Elles permettent également de comprendre les différences entre les divers groupes sociaux et économiques au chapitre de la procréation.

### Instructions du guide

Répondez à cette question seulement dans le cas de femmes âgées de 15 ans ou plus. Cochez le cercle Aucun si la femme n'a jamais donné naissance à un enfant vivant. Sinon, inscrivez dans la case prévue à cet effet le nombre d'enfants qu'elle a mis au monde. Ne tenez pas compte des enfants mort-nés, des enfants d'un autre lit (beaux-fils ou belles-filles), des enfants en foyer nourricier et des enfants adoptés, mais comptez les enfants qui sont morts depuis leur naissance et ceux qui vivent ailleurs.

# Renseignements complémentaires

Toutes les femmes âgées de 15 ans ou plus, y compris les femmes célibataires (jamais mariées), doivent répondre à cette question.

Comptez également les bébés nés avant le mariage actuel.

Par enfants mort-nés, on entend les bébés qui ne donnaient aucun signe de vie à leur naissance.

# Question 24: PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT À L'ÉCOLE PRIMAIRE OU SECONDAIRE

### Extrait du questionnaire

SCOLARITÉ  24. Jusqu'en quelle année (sans l'avoir nécessairement terminée) cette personne a-t-elle fréquenté l'école secondaire ou primaire?	10 ■ Inscrivez le plus haut niveau (1 <sup>re</sup> à 13 <sup>e</sup> année,
Inscrivez le plus haut niveau (1 <sup>re</sup> à 13 <sup>e</sup> année), excluant l'école maternelle.	terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire OU
	11 Aucune scolarité ou uniquement l'école matemelle

## Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 24 à 29 parce que mesurer la scolarité des Canadiens nous aide à mieux comprendre la composition de la population active (à déterminer, par exemple, s'il y a un surplus ou une pénurie de ressources humaines dans un secteur donné). Les résultats obtenus sont utilisés pour prévoir des écoles et planifier des programmes de formation en suivant l'évolution des besoins de la main-d'oeuvre au chapitre de la technologie.

Il est essentiel de disposer de données sur la fréquentation des collèges et des universités par les personnes âgées de 15 ans ou plus afin de pouvoir planifier et financer les programmes d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes, tant à plein temps qu'à temps partiel.

#### Instructions du guide

Dans la case prévue à cet effet, inscrivez le plus haut grade ou niveau de scolarité atteint selon la province où la personne a fait ses études.

Si la personne vit maintenant dans une province où le système scolaire est différent, n'essayez pas de trouver le niveau équivalent dans la province de son domicile actuel.

Si la personne a fait ses études en dehors du Canada, évaluez le niveau de scolarité équivalent selon le système scolaire en usage dans la province de résidence.

Pour les personnes ayant fait leurs études dans les collèges classiques du Québec, considérez la Versification comme l'équivalent de la 11e année.

Si la personne, afin de terminer un programme régulier d'études, suit actuellement des cours privés ou des cours par correspondance, ou si elle fréquente l'école à temps partiel le jour ou le soir, indiquez le niveau équivalent si ces cours faisaient partie du programme régulier donné le jour.

Si la personne fréquente un établissement d'enseignement spécial ou un établissement décloisonné (non divisé en années d'études), estimez le mieux possible le niveau équivalent dans le système scolaire principal de la province de résidence.

## Question 24 (fin)

# Renseignements complémentaires

Dans le cas des personnes qui on doublé ou sauté des années, il faut indiquer le plus haut niveau de scolarité atteint, peu importe le nombre d'années qu'il leur a fallu pour y arriver.

Ne comptez pas les années d'études dans les écoles de métiers, les instituts techniques, les collèges communautaires ou les CÉGEP (Québec). Les données sur les études autres que primaires et secondaires doivent figurer aux questions 25 et 26, selon le cas.

# Question 25: ANNÉES DE SCOLARITÉ (UNIVERSITÉ)

#### Extrait du questionnaire

25. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées à l'université?	12 Aucune 13 Moins d'une année (de cours terminés)
	14 Nombre d'années terminées à l'université

# Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 24 à 29 parce que mesurer la scolarité des Canadiens nous aide à mieux comprendre la composition de la population active (à déterminer, par exemple, s'il y a un surplus ou une pénurie de ressources humaines dans un secteur donné). Les résultats obtenus sont utilisés pour prévoir des écoles et planifier des programmes de formation en suivant l'évolution des besoins de la main-d'oeuvre au chapitre de la technologie.

Il est essentiel de disposer de données sur la fréquentation des collèges et des universités par les personnes âgées de 15 ans ou plus afin de pouvoir planifier et financer les programmes d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes, tant à plein temps qu'à temps partiel.

#### Instructions du guide

Indiquez le nombre d'années de scolarité terminées sans tenir compte du temps qu'il a fallu pour les achever. Si le programme de l'université fréquentée est fondé sur le système semestriel, deux semestres comportant les crédits normaux peuvent être considérés comme l'équivalent d'une année universitaire.

Si la personne a fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), convertissez les crédits accumulés en nombre équivalent d'années normales de formation universitaire à plein temps.

Pour les personnes ayant fait leurs études dans un collège classique du Québec, la Philo I et la Philo II équivalent respectivement à un an et deux ans d'université. Cependant, les Belles-lettres et la Rhétorique ne doivent pas être comptées comme des années d'études universitaires.

La formation d'enseignant reçue dans une faculté d'éducation qui était associée à une université devrait être déclarée comme une formation universitaire. Sinon, ce genre de formation doit être indiquée à la question 26.

#### Renseignements complémentaires

Il faut déclarer le nombre total d'années à l'université. Par exemple, si le recensé a deux diplômes, il faut inscrire le nombre total d'années qu'il a mis pour les obtenir.

# Question 26: ANNÉES DE SCOLARITÉ (AUTRES)

#### Extrait du questionnaire

26. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées dans un établissement autre qu'une université ou une école secondaire ou primaire?

Comptez les années d'études dans les collèges communautaires, instituts techniques, cégeps (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.

31.	
01 (	Aucune
02 (	Moins d'une année (de cours terminés)
03 [	Nombre d'années terminées dans les collèges commu- nautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.

#### Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 24 à 29 parce que mesurer la scolarité des Canadiens nous aide à mieux comprendre la composition de la population active (à déterminer, par exemple, s'il y a un surplus ou une pénurie de ressources humaines dans un secteur donné). Les résultats obtenus sont utilisés pour prévoir des écoles et planifier des programmes de formation en suivant l'évolution des besoins de la main-d'oeuvre au chapitre de la technologie.

Il est essentiel de disposer de données sur la fréquentation des collèges et des universités par les personnes âgées de 15 ans ou plus afin de pouvoir planifier et financer les programmes d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes, tant à plein temps qu'à temps partiel.

#### Instructions du guide

Comptez les années d'études passées dans tous les établissements autres que les universités ou les écoles secondaires ou primaires, y compris les écoles normales non universitaires et les écoles de police, qu'ils exigent ou non comme condition d'admission un certificat de fin d'études secondaires.

Ne tenez pas compte des cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel.

Inscrivez le nombre d'années de scolarité terminées, sans tenir compte du temps qu'il a fallu pour les achever. Si la personne a reçu une formation non universitaire par correspondance ou a fréquenté l'école à temps partiel le jour ou le soir, convertissez les crédits accumulés en années normales à plein temps.

Les cours de cégep (formation générale) ou les cours menant à l'université et les cours de cégep (formation professionnelle) ou les cours de métiers ou techniques terminaux sont des programmes de niveau postcensitaire au Québec. Ces derniers sont similaires aux programmes des collèges communautaires des autres provinces.

Pour les personnes ayant étudié dans les collèges classiques du Québec, les Belles-lettres et la Rhétorique sont considérées respectivement comme <<une année>> et <<deux années>> de formation non universitaire.

Question 26 (fin)

# Renseignements complémentaires

Indiquez la formation professionnelle reçue à l'Institut maritime de Québec, au Collège Vincent d'Indy, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ou à d'autres établissements du genre.

# **Question 27: FRÉQUENTATION SCOLAIRE**

#### Extrait du questionnaire

27. Depuis les neuf derniers mois (c'est-à-dire depuis septembre dernier), cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège ou une université?

Incluez la fréquentation d'une école primaire ou secondaire, d'une école de commerce ou de métiers, d'un collège communautaire, d'un institut technique, d'un cégep, etc., pour les cours qui peuvent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade.

Cochez un seul cercle.

et	on, n'a fréquenté aucun de ces ablissements au cours des ruf derniers mois
05 O 0t	i, à plein temps
06 () 0u	oi, à temps partiel, le jour ou soir

#### Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 24 à 29 parce que mesurer la scolarité des Canadiens nous aide à mieux comprendre la composition de la population active (à déterminer, par exemple, s'il y a un surplus ou une pénurie de ressources humaines dans un secteur donné). Les résultats obtenus sont utilisés pour prévoir des écoles et planifier des programmes de formation en suivant l'évolution des besoins de la main-d'oeuvre au chapitre de la technologie.

Il est essentiel de disposer de données sur la fréquentation des collèges et des universités par les personnes âgées de 15 ans ou plus afin de pouvoir planifier et financer les programmes d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes, tant à plein temps qu'à temps partiel.

#### Instructions du guide

Ne tenez pas compte des cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel.

Il faut répondre oui à cette question pour les personnes qui ont été inscrites à une école à un moment quelconque depuis septembre 1990, même si elles ont abandonné par la suite. Il en va de même pour les personnes qui ont été inscrites à des établissements d'enseignement(y compris les séminaires, les écoles de sciences infirmières, les écoles commerciales privées, les instituts ou collèges techniques, les écoles de métiers ou de formation professionnelle privées ou publiques et les écoles pour aveugles et sourds) qui donnent des cours de formation générale.

Cochez le cercle Oui, à plein temps si la personne avait une charge de cours correspondant à au moins 75 % de la charge de cours normale pour le grade ou l'année où elle était inscrite. Si elle a suivi un cours d'une durée de six semaines ou moins pendant le jour, considérez qu'il s'agit d'une fréquentation à temps partiel. Pour les personnes ayant fréquenté un établissement d'enseignement à plein temps et à temps partiel depuis septembre dernier, cochez seulement le cercle Oui, à plein temps.

# Question 27 (fin)

# Renseignements complémentaires

Dans le cas des personnes qui suivent des cours crédités par correspondance (tels que les cours de la télé universitaire), il faut déclarer une fréquentation à temps partiel.

#### **Question 28: GRADES**

## Extrait du questionnaire

Inscrivez toutes les compétences acquises par la fréquentation d'écoles secondaires ou d'écoles de métiers et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.  Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.	O7 Aucun Passez à la question 30  O8 Certificat d'études secondaires ou l'équivalent  O9 Certificat ou diplôme de métier  10 Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)  11 Certificat ou diplôme universitaire Inférieur au baccalauréat  12 Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.)  13 Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat  14 Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)  15 Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)  16 Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)
	U.SC., U.EQ.)

#### Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 24 à 29 parce que mesurer la scolarité des Canadiens nous aide à mieux comprendre la composition de la population active (à déterminer, par exemple, s'il y a un surplus ou une pénurie de ressources humaines dans un secteur donné). Les résultats obtenus sont utilisés pour prévoir des écoles et planifier des programmes de formation en suivant l'évolution des besoins de la main-d'oeuvre au chapitre de la technologie.

Il est essentiel de disposer de données sur la fréquentation des collèges et des universités par les personnes âgées de 15 ans ou plus afin de pouvoir planifier et financer les programmes d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes, tant à plein temps qu'à temps partiel.

### Question 28 (fin)

#### Instructions du guide

Cochez le cercle Certificat d'études secondaires ou l'équivalent si la personne est diplômée d'une école secondaire ou si le nombre de crédits qu'elle a obtenus représente l'équivalent d'un certificat d'études secondaires.

Cochez le cercle Certificat ou diplôme de métier si la personne a obtenu un certificat ou un diplôme à la suite d'une période d'apprentissage accompagnée ou non d'une formation professionnelle ou pré-professionnelle au niveau des métiers dans un collège communautaire, un institut technique ou un établissement analogue n'exigeant pas comme condition d'admission le certificat d'études secondaires, l'immatriculation <>junior>> ou <<sénior>>, ou l'équivalent.

Cochez le cercle Autre certificat ou diplôme non universitaire lorsqu'il s'agit d'un certificat ou d'un diplôme (autre qu'un certificat ou diplôme de métier) obtenu d'un collège communautaire (programmes de passage à l'université et programmes menant à une carrière semi-professionnelle), d'un cégep (formation générale et professionnelle), d'un institut technique ou d'un autre établissement d'enseignement ne décernant pas de grade.

Cochez le cercle Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat lorsqu'il s'agit d'un certificat d'enseignement décerné par un ministère provincial de l'Éducation dans un établissement reconnu, tel une école normale ou un collège d'enseignement. Pour les personnes ayant obtenu leur certificat d'enseignement à la faculté d'éducation d'une université accréditée, cochez le cercle Baccalauréat(s).

Si la personne détient un diplôme, un certificat ou une licence décernée par une association professionnelle et si sa série de cours est donnée par une université, cochez le cercle Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat si le baccalauréat ne constitue pas une condition d'admission ou cochez le cercle Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat si le baccalauréat constitue une condition d'admission.

#### Renseignements complémentaires

Il ne faut pas compter les grades honorifiques.

# Question 29: DOMAINE DE SPÉCIALISATION

### Extrait du questionnaire

29. Quel était le principal domaine d'études ou de formation du plus haut grade, certificat ou diplôme de cette personne (sans compter les certificats d'études secondaires)?

Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, menuiserie, secrétariat juridique, soudure

37	7.]
01	Principal domaine d'études ou de tormation
02	OU  Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.

# Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 24 à 29 parce que mesurer la scolarité des Canadiens nous aide à mieux comprendre la composition de la population active (à déterminer, par exemple, s'il y a un surplus ou une pénurie de ressources humaines dans un secteur donné). Les résultats obtenus sont utilisés pour prévoir des écoles et planifier des programmes de formation en suivant l'évolution des besoins de la main-d'oeuvre au chapitre de la technologie.

Il est essentiel de disposer de données sur la fréquentation des collèges et des universités par les personnes âgées de 15 ans ou plus afin de pouvoir planifier et financer les programmes d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes, tant à plein temps qu'à temps partiel.

# Instructions du guide

Si plus d'un grade a été décerné à la personne (par exemple, deux baccalauréats ou deux maîtrises), indiquez le domaine d'études de celui qu'elle a obtenu en dernier.

Si la personne s'est spécialisée dans plus d'un domaine d'études pour l'obtention de ses grades, indiquez le domaine dans lequel elle a obtenu le plus grand nombre de crédits ou celui dans lequel elle a suivi le plus grand nombre de cours.

Dans la mesure du possible, indiquez le domaine de spécialisation du programme de formation surtout dans le cas d'études supérieures ou d'une autre formation avancée.

## Renseignements complémentaires

Aucun

# Question 30: NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES

### Extrait du questionnaire

#### TRAVAIL

30. La semaine dernière, pendant combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé (sans compter le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de sa propre maison)?

Considérez comme travail:

- le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale (par ex., aider à ensemencer, à tenir les comptes);
- le travail à son propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association;
- le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions).

O3 Nombre d'heures (à l'heure près)  Passez à la question 36
ov .
Continuez avec la question suivante

#### Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 30 à 34 parce que les données sur la population active servent à l'élaboration de programmes sociaux et économiques. Les données sur la population active, sa composition et ses caractéristiques représentent l'un des ensembles de données du recensement les plus en demande.

Le recensement est reconnu comme étant une source précieuse de données détaillées sur la main-d'oeuvre, et la seule source de données de ce genre pour les petites régions géographiques. Ainsi, les responsables des programmes fédéraux, provinciaux et locaux de garderie ont besoin de données régionales sur l'emploi des personnes au sein des ménages et des familles afin de pouvoir évaluer les besoins au chapitre de ce service et d'en planifier la prestation.

(Renseignements supplémentaires)

Cette question a pour objet de mesurer l'activité des personnes âgées de 15 ans ou plus. Cette mesure est indispensable à la réalisation d'études portant sur le marché du travail au Canada.

Le recensement est l'unique source de données sur l'emploi et les heures travaillées dont les régions peuvent se servir pour élaborer des programmes de formation de la main-d'oeuvre ainsi que pour répondre à d'autres besoins en matière de services sociaux et d'enseignement.

Les entreprises industrielles se servent également des données sur la disponibilité de ressources humaines pour planifier leurs projets de déménagement ou d'expansion.

Les renseignements sur le degré d'activité des membres des ménages permettent de déterminer les besoins en matière de services spéciaux tels que les garderies.

#### Question 30 (fin)

#### Instructions du guide

Inscrivez le nombre total d'heures travaillées la semaine dernière. N'oubliez pas de tenir compte des situations suivantes:

· Le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale

Il s'agit du travail effectué sans rémunération régulière pour un conjoint ou un parent membre du même ménage, consistant à remplir des tâches relatives à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise exploitée par le parent (par exemple, faire la comptabilité de la ferme ou de l'entreprise appartenant au conjoint).

• Le travail à son propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seul ou en association

Tenez compte de la pêche, du piégeage ou de la chasse en vue d'un bénéfice ou pour la subsistance de la famille ou de la communauté, à l'aide de son propre matériel, de matériel loué ou de matériel possédé en copropriété.

Les heures travaillées doivent inclure tout le temps consacré aux activités relatives à la préparation, à l'entretien et à l'administration que comporte l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou l'exercice d'une profession. Les fermiers, par exemple, doivent inclure les heures qu'ils ont consacrées à l'entretien des clôtures, des bâtiments et des machines agricoles, ainsi qu'à la culture, à l'ensemencement ou à la traite. Les pêcheurs doivent, pour leur part, tenir compte des heures consacrées à la préparation et à l'entretien des bateaux, des filets, etc. Si la personne ne sait pas le nombre d'heures exact, inscrivez une estimation la plus juste possible.

· Le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions)

Reportez-vous à la question 41 du présent guide pour obtenir une définition plus complète de ces situations.

#### Renseignements complémentaires

N'incluez pas (cochez <<Aucune>>):

- les tâches accomplies à la maison comme le travail ménager ou les travaux d'entretien ou de réparation de votre propre maison;
- le travail bénévole effectué sans rémunération.

#### Question 31: ABSENCE DU TRAVAIL

#### Extrait du questionnaire

31. La semaine dernière, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou entreprise?
 Cochez un seul cercle.

05 Non	
06 Oui, mise à pied temporairemen d'un emploi auquel elle compt retourner	e

07 Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons

# Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 30 à 34 parce que les données sur la population active servent à l'élaboration de programmes sociaux et économiques. Les données sur la population active, sa composition et ses caractéristiques représentent l'un des ensembles de données du recensement les plus en demande.

Le recensement est reconnu comme étant une source précieuse de données détaillées sur la main-d'oeuvre, et la seule source de données de ce genre pour les petites régions géographiques. Ainsi, les responsables des programmes fédéraux, provinciaux et locaux de garderie ont besoin de données régionales sur l'emploi des personnes au sein des ménages et des familles afin de pouvoir évaluer les besoins au chapitre de ce service et d'en planifier la prestation.

#### (Renseignements supplémentaires)

Il est nécessaire de connaître le nombre de personnes absentes de leur travail, mais toujours occupées, afin de déterminer le nombre de celles qui ont un emploi.

Il est indispensable de connaître le nombre de personnes sur le marché du travail qui ne travaillent pas actuellement mais qui sont prêtes à occuper un emploi. Les personnes mises à pied temporairement constituent une partie de cette population.

#### Instructions du guide

Seules les personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement (le 4 juin 1991) doivent répondre à cette question.

Cochez le cercle Oui, mise à pied temporairement si la personne compte reprendre l'emploi dont elle a été mise à pied, peu importe la durée de la mise à pied.

Cochez le cercle Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons si, la semaine dernière, la personne occupait un emploi ou exploitait une entreprise dont elle était absente pendant toute la semaine, avec ou sans rémunération,

# Question 31 (fin)

pour l'une des raisons indiquées. Comptez les absences en raison d'un congé de maternité, du mauvais temps, d'un incendie, de raisons personnelles ou familiales, etc. Dans le cas de travailleurs rémunérés, une absence pour suivre un cours de formation doit être signalée seulement si la personne a touché une rémunération de son employeur pendant ce temps.

# Renseignements complémentaires

Les personnes qui ne sont pas en grève ou en lock-out, mais qui ont été mises à pied à cause d'une grève ou d'un lock-out doivent cocher << Oui, mise à pied temporairement>>.

# Question 32: ARRANGEMENTS POUR UN NOUVEL EMPLOI

#### Extrait du questionnaire

32. La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaînes semaines?

08 ( Non		
09 🔵 Qui		

# Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 30 à 34 parce que les données sur la population active servent à l'élaboration de programmes sociaux et économiques. Les données sur la population active, sa composition et ses caractéristiques représentent l'un des ensembles de données du recensement les plus en demande.

Le recensement est reconnu comme étant une source précieuse de données détaillées sur la main-d'oeuvre, et la seule source de données de ce genre pour les petites régions géographiques. Ainsi, les responsables des programmes fédéraux, provinciaux et locaux de garderie ont besoin de données régionales sur l'emploi des personnes au sein des ménages et des familles afin de pouvoir évaluer les besoins au chapitre de ce service et d'en planifier la prestation.

# (Renseignements supplémentaires)

Les données sur le nombre de personnes qui ont trouvé un emploi auquel elles doivent se présenter dans les quatre prochaines semaines sont utiles à l'analyse de la composition de la population en chômage.

#### Instructions du guide

Seules les personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement (le 4 juin 1991) doivent répondre à cette question.

#### Renseignements complémentaires

# Question 33: RECHERCHE RÉCENTE D'UN EMPLOI

#### Extrait du questionnaire

33. Cette personne a-t-elle cherché un travail au cours des quatre dernières semaines?

Par exemple, en s'adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?

Cochez un seul cercle.

10 🔾	Non Passez à la question 35
11 ()	Oui, du travail à plein temps
12 🔘	Oui, du travail à temps partie (moins de 30 heures pa semaine)

#### Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 30 à 34 parce que les données sur la population active servent à l'élaboration de programmes sociaux et économiques. Les données sur la population active, sa composition et ses caractéristiques représentent l'un des ensembles de données du recensement les plus en demande.

Le recensement est reconnu comme étant une source précieuse de données détaillées sur la main-d'oeuvre, et la seule source de données de ce genre pour les petites régions géographiques. Ainsi, les responsables des programmes fédéraux, provinciaux et locaux de garderie ont besoin de données régionales sur l'emploi des personnes au sein des ménages et des familles afin de pouvoir évaluer les besoins au chapitre de ce service et d'en planifier la prestation.

(Renseignements supplémentaires)

Il est nécessaire de connaître le nombre de personnes qui sont à la recherche d'un emploi afin de déterminer le nombre de chômeurs.

# Instructions du guide

Seules les personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement (le 4 juin 1991) doivent répondre à cette question.

#### Renseignements complémentaires

# Question 34: DISPONIBILITÉ POUR UN TRAVAIL

# Extrait du questionnaire

34. Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible?  Cochez un seul cercle.	43. 01 Oui, prête à accepter du travail 02 Non, avait déjà un emploi 03 Non, temporairement malade ou invalide
·	04 Non, pour des raisons personnelles ou familiales
	06 Non, allait à l'école 06 Non, autres raisons

# Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 30 à 34 parce que les données sur la population active servent à l'élaboration de programmes sociaux et économiques. Les données sur la population active, sa composition et ses caractéristiques représentent l'un des ensembles de données du recensement les plus en demande.

Le recensement est reconnu comme étant une source précieuse de données détaillées sur la main-d'oeuvre, et la seule source de données de ce genre pour les petites régions géographiques. Ainsi, les responsables des programmes fédéraux, provinciaux et locaux de garderie ont besoin de données régionales sur l'emploi des personnes au sein des ménages et des familles afin de pouvoir évaluer les besoins au chapitre de ce service et d'en planifier la prestation.

(Renseignements supplémentaires)

Cette question permet de déterminer si les personnes à la recherche d'un emploi étaient prêtes à travailler pendant la semaine de référence.

# Instructions du guide

Seules les personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement (le 4 juin 1991) et qui ont cherché activement un travail au cours des quatre semaines précédant le recensement doivent répondre à cette question.

Cochez le cercle Non, pour des raisons personnelles ou familiales si la personne était dans l'impossibilité de commencer à travailler la semaine dernière parce qu'un membre de sa famille était malade, parce qu'elle avait des problèmes à faire garder ses enfants, parce qu'elle participait à un jury, etc.

# Question 34 (fin)

Cochez le cercle Non, autres raisons seulement si la personne n'avait pas encore d'emploi, ne souffrait pas temporairement d'une maladie ou d'une incapacité, n'avait pas de raisons personnelles ou familiales ou n'allait pas à l'école (par exemple, si elle n'était plus intéressée à travailler ou si elle se trouvait en dehors de la ville la semaine dernière).

# Renseignements complémentaires

# Question 35: DATE DU DERNIER TRAVAIL

# Extrait du questionnaire

35. Quand cette personne a-t-elle travaillé la dernière fois, ne serait-ce que quelques jours (sans compter le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de sa propre maison)?

07 🔿	En 1991 Continuez sulvante	avec	la	question
ا مه ا	En 1000			

OB () En 1990
Continuez avec la question
suivante

09 Avant 1990
Passez à la question 45

10 Amais travaillé
Passez à la question 45

# Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Les renseignements sur la dernière période de travail servent à identifier les personnes ayant eu un emploi récemment. Combinés aux données relatives à d'autres variables telles que l'industrie et la profession, ces renseignements fournissent un profil de la main-d'oeuvre canadienne.

(Renseignements supplémentaires)

Les renseignements sur la date du dernier travail servent à identifier les personnes ayant eu un emploi récemment. Combinés aux données relatives à d'autres variables telles que l'industrie et la profession, ces renseignements fournissent un profil de la main-d'oeuvre canadienne.

#### Instructions du guide

Cette question se rapporte uniquement au travail fait contre rémunération, c'est-à-dire contre un salaire, un traitement, des pourboires, des commissions, une rémunération à la pièce, un paiement en nature ou un revenu net provenant d'un travail autonome. Tenez compte aussi du travail fait, sans dispositions définies concernant la rémunération, par les membres de la famille dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans un bureau de services professionnels. Ne tenez pas compte du travail bénévole, des travaux ménagers et d'autres activités telles que l'entretien et la réparation de la maison que la personne fait pour elle-même.

## Renseignements complémentaires

Il faut cocher le cercle << Jamais travaillé>> seulement si le répondant n'a jamais eu d'emploi ni exploité d'entreprise, à temps plein ou à temps partiel, n'a jamais fait de service militaire et n'a jamais exécuté de travail non rémunéré dans une ferme ou une entreprise familiale.

Les nouveaux immigrants qui n'ont pas encore trouvé d'emploi au Canada, mais qui ont travaillé auparavant dans un autre pays, doivent cocher le cercle correspondant à la période au cours de laquelle ils ont eu leur dernier emploi dans ce pays.

#### Question 36: NOM DE L'EMPLOYEUR

#### Extrait du questionnaire

Nota:  Les questions 36 à 42 portent sur l'emploi ou le travail de cette personne la semaine dernière ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquet elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.	
36. Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.  Service ou ministère, direction, division, section ou usine

#### Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 36, 37, 39 et 40 parce que l'obtention de données détaillées sur les secteurs de l'industrie et sur les professions permettent d'analyser et de prévoir la demande future en matière d'emplois en se fondant sur les tendances de la croissance des secteurs de l'industrie. Ces renseignements sont essentiels pour élaborer et évaluer des programmes portant, entre autres, sur l'éducation, la formation de la main-d'oeuvre et l'action positive.

(Renseignements supplémentaires)

Afin de classer l'industrie, on cherche le nom de l'employeur sur une liste pré-établie d'entreprises canadiennes auxquelles un code d'industrie a déjà été attribué.

Le nom de l'employeur (question 36) et la description du genre d'entreprise, d'industrie ou de service (question 37) permettront de déterminer avec plus de précision le type d'industrie dans laquelle l'employé travaille. Il est ainsi possible d'obtenir des renseignements sur le nombre de personnes qui travaillent dans chacun des nombreux secteurs d'activité. Outre les grandes catégories comme l'agriculture, l'exploitation minière, la fabrication, le commerce de détail, l'administration publique, il sera également possible de distinguer les types particuliers de fabrication, de commerce de détail, etc.

Ces renseignements sont essentiels à une analyse éloquente de la croissance économique et industrielle du pays et de l'utilisation de la main-d'oeuvre, ainsi qu'à la planification de programmes de soutien industriels et régionaux.

# Question 36 (fin)

# Instructions du guide

Si la personne travaille à son compte, inscrivez le nom de son entreprise dans les cases prévues à cet effet. Si l'entreprise n'a pas de nom, inscrivez le nom de la personne.

Si la personne est payée par une agence qui loue ses services à d'autres, donnez le nom de cette agence.

Si la personne est employée dans une maison privée, inscrivez le nom de la famille pour laquelle elle travaille et écrivez ménage privé.

# Renseignements complémentaires

Il faut inscrire le nom complet de l'employeur, y compris le ministère, la direction, la section, etc. où la personne travaille. Comme les diverses activités d'une entreprise peuvent faire partie de classes d'industrie différentes, il est nécessaire, dans de tels cas, que suffisamment de renseignements soient fournis.

Si le répondant ne sait pas trop ce qu'il doit inscrire, il doit consigner des renseignements aussi complets et détaillés que possible dans l'espace fourni à cet effet ou, s'il manque de place, il doit indiquer le numéro de la question, le numéro de la personne et une réponse complète dans la section <<Observations>> à la fin du questionnaire. Il faut une réponse claire et complète afin de classer correctement l'industrie de la personne.

# Question 37: GENRE D'ENTREPRISE

#### Extrait du questionnaire

37. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service? Donnez une description complète. Par exemple, culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.

	Genre d'entrepris de service	
		·
	-	
1		

# Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 36, 37, 39 et 40 parce que l'obtention de données détaillées sur les secteurs de l'industrie et sur les professions permettent d'analyser et de prévoir la demande future en matière d'emplois en se fondant sur les tendances de la croissance des secteurs de l'industrie. Ces renseignements sont essentiels pour élaborer et évaluer des programmes portant, entre autres, sur l'éducation, la formation de la main-d'oeuvre et l'action positive.

(Renseignements supplémentaires)

La description du genre d'entreprise, d'industrie ou de service (question 37) et le nom de l'employeur (question 36) permettront de déterminer avec plus de précision le type d'industrie dans laquelle l'employé travaille. Il est ainsi possible d'obtenir des renseignements sur le nombre de personnes qui travaillent dans chacun des nombreux secteurs d'activité. Outre les grandes catégories comme l'agriculture, l'exploitation minière, la fabrication, le commerce de détail ou l'administration publique, il sera également possible de distinguer les types particuliers de fabrication, de commerce de détail, etc.

Ces renseignements sont essentiels à une analyse éloquente de la croissance économique et industrielle du pays et de l'utilisation de la main-d'oeuvre, ainsi qu'à la planification de programmes de soutien industriels et régionaux.

#### Question 37 (fin)

# Instructions du guide

Donnez une description la plus précise possible du genre d'entreprise.

Par exemple, au lieu de:	Une réponse plus complète serait:
• agriculture	• ferme de culture du blé
• pièce d'automobile	<ul> <li>fabrication de pièces pour véhicules motorisés</li> </ul>
• meubles	<ul> <li>magasin de meubles et d'appareils ménagers au détail</li> </ul>
• école	· école secondaire
• aluminium	<ul> <li>laminage, moulage et extrusion de l'aluminium</li> </ul>
• police	<ul> <li>service de police municipal</li> </ul>

# Renseignements complémentaires

La description de l'entreprise, de l'industrie ou du service doit être aussi précise que possible. Habituellement, il faut inscrire plusieurs mots, l'un indiquant la nature générale de l'entreprise (par exemple, fabrication, commerce de gros, service) et les autres indiquant le produit ou le service précis (par exemple, véhicules automobiles, quincaillerie, hôpital). Il ne faut pas supposer que le nom de l'entreprise indiqué à la question 36 révèle la nature exacte de l'exploitation.

Si le répondant ne sait pas trop ce qu'il doit inscrire, il doit consigner des renseignements aussi complets et détaillés que possible dans l'espace fourni à cet effet ou, s'il manque de place, il doit indiquer le numéro de la question, le numéro de la personne et une réponse complète dans la section <<Observations>> à la fin du questionnaire. Il faut une réponse claire et complète afin de classer correctement l'entreprise, l'industrie ou le service de la personne.

# Question 38: LIEU DE TRAVAIL

#### Extrait du questionnaire

38. À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement?  Si l'adresse n'est pas connue, inscrivez en lettres moulées le nom de l'immeuble ou de l'intersection de rues la plus proche. Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.	49.  01 À domicile (y compris les fermes)  02 En dehors du Canada  03 À l'adresse précisée ci-dessous  Numéro et rue  Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne  Comté (si vous le connaissez)  Province ou territoire  Code postal
	04 🗆

#### Pourquoi cette question?

L'information sur le lieu de travail d'une personne sert à illustrer les tendances locales et régionales du navettage et à déterminer quels sont les réseaux de transport susceptibles de satisfaire à la demande.

#### Instructions du guide

Indiquez les lieux de travail habituels de tous les membres du ménage qui travaillent, même s'ils sont temporairement absents à cause d'une affectation, ou parce qu'ils sont en formation ou en vacances.

Si vous avez coché À l'adresse précisée ci-dessous, donnez une adresse aussi complète que possible. Si la personne travaille dans une région où le même nom est utilisé pour la ville ou le village et pour la paroisse, le canton ou la municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par exemple, ville de St. Andrews ou paroisse de St. Andrews, ville de Granby ou municipalité de Granby).

# Question 38 (fin)

Cochez le cercle À domicile si le lieu de travail de la personne se trouve dans le même immeuble que son dommicile. Cette catégorie peut comprendre, par exemple, les couturiers et couturières, les concierges d'immeubles d'appartements et les propriétaires d'entreprises qui habitent au-dessus de leur magasin.

Si la personne travaille à un endroit différent chaque jour, ou si elle doit se déplacer dans le cadre de son travail:

- a) indiquez l'adresse ou le nom du siège social ou de l'entrepôt si la personne doit se présenter à cet endroit chaque jour avant de commencer à travailler;
- b) indiquez l'adresse ou le nom de l'immeuble si elle travaille à un endroit fixe une partie du temps;
- c) écrivez sans lieu habituel dans les cases prévues pour l'adresse si la personne se rend directement de son domicile aux différents endroits où elle travaille.

# Renseignements complémentaires

# Questions 39 et 40: GENRE DE TRAVAIL et FONCTIONS LES PLUS IMPORTANTES

#### Extrait du questionnaire

<u>39</u> .	Quel genre de travail cette personne faisait-elle?  Par exemple, technicien de laboratoire médical, commis comptable, directeur du service de génie civil, enseignant au secondaire, surveillant de l'unité d'entrée des données, manoeuvre de l'industrie des aliments, guide d'expéditions de pêche (Si elle était dans les Forces armées, indiquez seulement son grade.)		Genre de travail
40.	Dans ce travail, quelles étaient les fonctions ou activités les plus importantes de cette personne?  Par exemple, analyse d'échantillons sanguins, vérification des factures, coordination de projets de génie civil, enseignement des mathématiques, organisation des horaires de travail et contrôle des systèmes d'entrée des données, nettoyage de légumes, guide d'expéditions de pêche	06	Fonctions ou activités les plus importantes

# Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 36, 37, 39 et 40 parce que l'obtention de données détaillées sur les secteurs de l'industrie et sur les professions permettent d'analyser et de prévoir la demande future en matière d'emplois en se fondant sur les tendances de la croissance des secteurs de l'industrie. Ces renseignements sont essentiels pour élaborer et évaluer des programmes portant, entre autres, sur l'éducation, la formation de la main-d'oeuvre et l'action positive.

(Renseignements supplémentaires)

Les établissements d'enseignement et les conseillers en orientation se fondent largement sur les renseignements tirés des données sur la profession pour planifier les cours et donner des conseils aux étudiants sur les possibilités de carrière et de revenu, et sur les perspectives d'emploi et d'avancement.

Les données sur la profession combinées à celles sur les tendances en matière de croissance industrielle peuvent être utilisées afin de prévoir les installations et les programmes de formation nécessaires pour satisfaire les besoins futurs.

Les données peuvent servir à déterminer la répartition géographique de la main-d'oeuvre selon la profession afin de favoriser une utilisation plus efficace de la main-d'oeuvre spécialisée.

Ces données, combinées aux données similaires tirées des recensements précédents, sont essentielles pour analyser les besoins futurs du marché du travail et pour préparer les gens aux nouveaux emplois.

#### Questions 39 et 40 (fin)

#### Instructions du guide

La description doit être la plus complète possible. Il faudra peut-être avoir recours à deux mots ou plus pour ces deux questions. Au lieu d'utiliser les termes employé ou travailleur, donnez une description précise du genre de travail effectué. Prenez soin d'indiquer les fonctions comportant de la surveillance ou de la gestion s'il y a lieu.

Par exemple, au lieu de:	Une réponse plus complète serait:
• entretien	• entretien de matériel électrique
· réparation	<ul> <li>réparation et entretien de moteurs électriques</li> </ul>
· travail de bureau	· dactylographie et travail général de bureau
· commis	· dactylographie et classement
· inspection	· inspection d'appareils électroniques
• surveillance	<ul> <li>surveillance de l'assemblage d'appareils électroniques</li> </ul>

Si la personne est un membre d'une communauté religieuse engagé dans des activités comme l'enseignement ou les soins infirmiers, inscrivez ces activités séculières\* plutôt que les activités religieuses.

# Renseignements complémentaires

Utilisez autant de mots que nécessaire à la question 40 pour décrire de la façon la plus détaillée possible le genre de travail effectué. Il faut préciser les principales fonctions exercées et, s'il y a lieu, le niveau exact de surveillance doit être indiqué.

Si le répondant ne sait pas trop ce qu'il doit inscrire, il doit consigner des renseignements aussi complets et détaillés que possible dans l'espace fourni à cet effet ou, s'il manque de place, il doit indiquer le numéro de la question, le numéro de la personne et une réponse complète dans la section <<Observations>> à la fin du questionnaire. Il faut une réponse claire et complète afin de classer correctement la profession de la personne.

<sup>\*</sup> non religieuses

# Question 41: CATÉGORIE DE TRAVAILLEUR

#### Extrait du questionnaire

55. 41. Dans cet emploi, cette personne travaillait-elle principalement: 01 O pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? Passez à la question 43 02 Sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent. dans une entreprise ou ferme familiale? Passez à la question 43 03 () à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? Continuez avec la question sulvante 04 a son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?

#### Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 41 et 42 afin de déterminer l'apport des travailleurs rémunérés et des travailleurs autonomes dans divers groupes de professions et d'industries. Les données obtenues permettent également d'évaluer dans quelle mesure certaines industries, comme l'agriculture et le commerce de détail, sont dépendantes des travailleurs familiaux non rémunérés.

Continuez avec la question

suivante

(Renseignements supplémentaires)

Cette question permet de recueillir des données distinctes sur les principaux groupes économiques, notamment les salariés, les travailleurs autonomes et les travailleurs familiaux non rémunérés. Par exemple, les données recueillies permettent d'évaluer dans quelle mesure certaines industries, comme l'agriculture, dépendent des travailleurs familiaux non rémunérés et de mesurer la forte augmentation du nombre de travailleurs autonomes dans des secteurs où les petites entreprises familiales ont toujours prédominé.

#### Instructions du guide

Cochez le cercle pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission si la personne, dans l'emploi déclaré:

- a touché un salaire ou un traitement;
- a reçu des pourboires;
- a travaillé à commission comme vendeur ou vendeuse pour une seule entreprise et n'avait ni bureau ni personnel;
- a été payée en nature (chambre, pension) dans une entreprise non familiale (par exemple, à titre de membre d'un ordre religieux);
- a été rémunérée à la pièce;
- · était membre des Forces armées;
- a travaillé pendant une heure ou plus contre rémunération à un emploi tel que le nettoyage ou la garde d'enfants (au domicile d'une autre personne);
- · a travaillé comme aide ménagère ou bonne d'enfants rémunérée.

Cochez le cercle sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale si la personne a déclaré qu'elle avait travaillé sans rémunération pour un conjoint ou un parent qui fait partie de ce ménage, à des tâches relatives à l'exploitation de la ferme ou de l'entreprise appartenant au conjoint ou au parent.

Ne tenez pas compte du travail bénévole, du travail ménager et des travaux d'entretien ou de réparation de la maison.

Cochez le cercle à son compte sans personnel rémunéré ou le cercle à son compte avec personnel rémunéré si la personne, dans l'emploi déclaré:

- a exploité une ferme, une entreprise ou exercé une profession, seule ou en association, même si elle n'a vendu aucun bien ou rendu aucun service;
- a exploité une ferme, une entreprise ou exercé une profession, seule ou en association, qu'elle ait fait des bénéfices ou subi une perte;
- · a exploité une ferme, qu'elle soit propriétaire ou locataire de la terre;
- a travaillé comme pigiste ou à contrat;
- a offert des repas et(ou) le logement, ou des services de garderie de jour dans sa propre maison, à des chambreurs, à des pensionnaires ou à des enfants du voisinage;
- a exploité une concession de vente et de distribution directe de produits comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers;

# Question 41 (fin)

- à fait la pêche, le piégeage ou la chasse en vue d'en tirer un bénéfice ou pour assurer la subsistance de sa famille ou de sa communauté, avec son propre matériel ou avec un matériel dont elle est copropriétaire;
- a travaillé à la mise sur pied d'une entreprise, d'une ferme ou d'un bureau de services professionnels.

# Renseignements complémentaires

# Question 42: FORME JURIDIQUE

#### Extrait du questionnaire

42. Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son entreprise était-elle constituée en société?	05  Non
•	06 Oui

# Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 41 et 42 afin de déterminer l'apport des travailleurs rémunérés et des travailleurs autonomes dans divers groupes de professions et d'industries. Les données obtenues permettent également d'évaluer dans quelle mesure certaines industries, comme l'agriculture et le commerce de détail, sont dépendantes des travailleurs familiaux non rémunérés.

(Renseignements supplémentaires)

Cette question sert à suivre l'évolution de la forme juridique des fermes et des petites entreprises.

# Instructions du guide

Si une personne a déclaré avoir travaillé à son compte à la question 41, précisez si son entreprise est constituée en société.

# Renseignements complémentaires

# Question 43: SEMAINES TRAVAILLÉES

#### Extrait du questionnaire

43. Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé

en 1990?

Comptez toutes les semaines au cours desquelles:

- elle était en vacances ou en congé de maladie payé;
- elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel;
- elle a travaillé pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission;
- elle a travaillé à son propre compte ou elle a travaillé sans rémunération dans une ferme ou entreprise familiale.

07 (Aucune Passez à la question 45
ou
08
Continuez avec la question sulvante
•

# Pourquoi cette question?

(Extrait du guide)

Nous posons les questions 43 et 44 parce qu'il importe d'avoir de l'information sur le nombre de semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel afin d'évaluer les tendances dans des domaines tels que le travail saisonnier et le travail à temps partiel.

(Renseignements supplémentaires)

Les données sur le nombre de semaines travaillées pendant la même période d'un an pour laquelle un revenu est déclaré permettent non seulement de déterminer la durée de l'emploi, mais aussi de mieux évaluer le revenu d'emploi.

#### Instructions du guide

Comptez comme une semaine toutes les semaines au cours desquelles la personne a travaillé, ne serait-ce que quelques heures.

Inscrivez 52 semaines pour les personnes qui ont été rémunérées pour toute l'année ou qui ont exploité une ferme ou une entreprise ou exercé une profession pendant toute l'année, même si elles n'ont pas travaillé pendant toute l'année (par exemple, les enseignants rémunérés pour une période de 12 mois).

Déclarez les semaines de congé payé, mais non les semaines de congé non payé.

# Question 43 (fin)

# Renseignements complémentaires

Cette question ne vise pas à déterminer le nombre d'heures travaillées dans une semaine, mais plutôt le nombre de semaines durant lesquelles une personne a travaillé. Bien qu'une année complète doive correspondre à 52 semaines, il est acceptable, pour de courtes périodes, de compter simplement quatre semaines par mois.

Si un employé a suivi des cours de formation reliée à l'emploi tout en étant payé par son employeur, ces semaines de formation doivent être considérées comme des semaines travaillées.

# Question 44: PLEIN TEMPS / TEMPS PARTIEL

# Extrait du questionnaire

44. Pendant la plupart de ces semaines, cette personne a-t-elle

travaillé à plein temps ou à temps partiel?

Cochez un seul cercle.

09 🔾	(30	lein tem neures	ps ou	plus	ра
	sem	aine)			

10 A temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

# Pourquoi cette question?

Nous posons les questions 43 et 44 parce qu'il importe d'avoir de l'information sur le nombre de semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel afin d'évaluer les tendances dans des domaines tels que le travail saisonnier et le travail à temps partiel.

# Instructions du guide

Si la personne a travaillé 30 heures ou plus par semaine, cochez le cercle À plein temps (30 heures ou plus par semaine). Si elle a travillé moins de 30 heures par semaine, cochez le cercle À temps partiel (moins de 30 heures par semaine).

#### Renseignements complémentaires

Si une personne a travaillé à plein temps une partie de l'année et à temps partiel pendant une autre partie de l'année, il faut répondre pour l'emploi qu'elle a occupé le plus grand nombre de semaines.

Si une personne a occupé plus d'un emploi en même temps, cochez à plein temps si le nombre total d'heures travaillées dans le cadre de tous les emplois s'élevait à 30 heures ou plus par semaine.

# Question 45: REVENU EN 1990

# Extrait du questionnaire

RE	VENU EN 1990	81.
a∙t	cours de l'année terminée le 31 décembre 1990, cette personne elle reçu un revenu quelconque ou subi des pertes des sources umérées ci-dessous?	·
•	Répondez «Oui» ou «Non» à toutes les sources. Si «Oui», inscrivez également le montant; dans le cas de pertes, cochez également «Perte». N'incluez pas les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour	
•	enfants. Pour plus de renseignements, consultez le Guide.	
a)	Total des salaires et traitements, y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions	Dollars Cent 01 ○ Oui ► 02 ○ Non
b)	Revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société, dans l'exercice d'une profession, etc., à son	03
	compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)	06 Non 04 Pert
c)	Revenu net d'un travail autonome agricole dans une exploitation agricole, à son compte ou en association (recettes	06 ○ 0ui ►
	brutes moins dépenses)	08 Non 07 Pert
d)	Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))	09 ◯ Qui ►
e)	Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec	11 ○ Oui ► 12 ○ Non
ŋ	Prestations d'assurance-chômage (prestations totales avant la déduction d'impôt)	13 ◯ Oui ► ☐
g)	Autre revenu provenant de sources publiques, y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par exemple, pensions des anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être (n'incluez pas les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants)	15 ◯ Oui ► ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
h)	Dividendes et Intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements, par exemple, loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques	17 ○ 0ui ►
_		19 Non 18 Perte
i)	Pensions de retraite et rentes	20 ○ Oui ► 21 ○ Non
j)	Autre revenu en espèces, par exemple, pension alimentaire, bourses d'études	22 ◯ 0ui ▶ 23 ◯ Non
k)	REVENU TOTAL provenant de toutes les sources précédentes	24 ○ 0ui ►
		26 Non 25 Perte

# AU TÉLÉPHONISTE DU SAT: INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR RÉPONDRE À LA QUESTION 45

Il est possible qu'un répondant vous demande de l'aide à utiliser sa déclaration d'impôt sur le revenu de 1990 pour répondre aux questions du recensement sur le revenu. Vous pouvez l'aider, s'il vous demande, en vous reportant à l'annexe G du Manuel du Service auxiliaire téléphonique (formule 80).

#### Pourquoi ces questions?

(Extrait du guide)

L'information sur le revenu fournit le plus important indicateur du bien-être des Canadiens: hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, travailleurs de métier et de bureau, artistes, scientifiques, familles et ménages. Aucune autre source — pas même les dossiers de l'impôt — ne peut fournir des données aussi détaillées.

Les administrations publiques utilisent les analyses détaillées rendues possibles grâce au recensement afin d'élaborer des programmes de sécurité du revenu et d'assistance sociale, ainsi que des services sociaux.

Les entreprises utilisent aussi les données du recensement sur le revenu en vue de commercialiser leurs produits, de situer les points de vente au détail et en gros près des groupes de consommateurs cibles et de mettre au point de nouveaux produits et services.

(Renseignements supplémentaires)

- 1. Q. Pourquoi Statistique Canada ne consulte-t-il pas les déclarations d'impôt pour obtenir les données sur le revenu?
  - R. Ce ne sont pas toutes les personnes qui doivent remplir une déclaration d'impôt sur le revenu, mais le recensement recueille des données sur le revenu auprès de toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus. Lors du dernier recensement, plus d'un million de personnes ont déclaré un revenu sur le questionnaire du recensement mais n'ont pas rempli de déclaration d'impôt.

Plusieurs sources de revenu (p. ex., les pensions des anciens combattants, les paiements de bien-être social, les suppléments de revenu garanti et les indemnités d'accidents du travail) sont exclues des déclarations d'impôt mais sont incluses sur le questionnaire du recensement.

Il est impossible pour Statistique Canada de tirer des déclarations d'impôt remplies par les personnes les données sur le revenu des familles et des ménages.

#### Instructions du guide

Statistique Canada ne publie pas l'information personnalisée portant sur le revenu. Les données établies à partir des réponses fournies à ces questions servent à examiner les tendances générales et ne permettent aucunement d'identifier un individu.

Les renseignements inscrits sur ce questionnaire du recensement sont strictement confidentiels en vertu de la loi et nul particulier, ministère ou organisme autre que Statistique Canada n'y a accès. La Loi sur la statistique interdit à Statistique Canada de divulguer tout renseignement susceptible d'être rattaché à un particulier ou à une compagnie.

Répondez à toutes les parties de la question, que la personne ait travaillé ou non. Pour chaque partie, le revenu déclaré doit être le revenu total en espèces reçu au cours de l'année civile 1990. Si la personne n'a pas touché de revenu, cochez le cercle Non. Si elle a subi une perte, inscrivez-en le montant dans la case fournie à cet effet et cochez le cercle Perte.

Si vous n'êtes pas certain(e) de la réponse, consultez les documents appropriés, comme la déclaration d'impôt sur le revenu. Sinon, donnez une estimation aussi juste que possible.

Si la personne a touché un revenu de l'étranger, indiquez-le en dollars canadiens. Cependant, si elle a immigré au Canada après le 1<sup>er</sup> janvier 1990, ne déclarez pas le revenu touché avant son arrivée au Canada.

Ne déclarez pas les allocations familiales reçues des administrations fédérale ou provinciales, ni les crédits d'impôt pour enfants. Le montant de ces allocations et de ces crédits sera estimé pour chaque famille d'après le nombre d'enfants inscrits sur le questionnaire.

Excluez des revenus: les gains et les pertes au jeu, les prix de la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêt reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier et les remboursements de cotisation à un régime de pensions.

#### Partie a): Total des salaires et traitements

Déclarez le total des salaires et traitements de tout emploi avant les déductions de l'impôt sur le revenu, les cotisations de pensions et de l'assurance-hospitalisation, etc. (ne déclarez pas le salaire net).

Déclarez les soldes et les indemnités militaires.

Incluez les pourboires et les gratifications reçus en 1990, ainsi que tous les genres de gains occasionnels, que la personne ait reçu ou non une formule T4 d'impôt sur le revenu.

Déclarez les commissions. Toutefois, pour les vendeurs et vendeuses qui ont travaillé pour plus d'une entreprise ou qui avaient leur propre bureau ou personnel, indiquez ce revenu à la partie b). Il en va de même pour les personnes qui gardent des enfants chez elles et pour les livreurs et livreuses de journaux.

N'incluez pas la valeur des prestations et allocations imposables versées par l'employeur, telles que le logement et l'automobile fournis gratuitement, les bourses d'entretien, les frais de déplacement du conjoint ou les cotisations d'assurance-maladie.

Si vous consultez les formules T4 pour répondre à cette question, déclarez le revenu d'emploi figurant à la case 14, moins la valeur des allocations et prestations imposables figurant dans les cases 30 à 40.

Si la personne est propriétaire d'une entreprise ou d'une exploitation agricole non constituée en société, déclarez le revenu net de cette entreprise ou de cette exploitation agricole à la partie b) ou c), selon le cas.

# Partie b): Revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société, dans l'exercice d'une profession

Déclarez un montant dans la case prévue à cet effet si la personne possédait et exploitait une entreprise non agricole non constituée en société ou exerçait une profession en 1990, seule ou en association. Dans le cas d'une association, ne déclarez que la part du revenu net qui revient à la personne. Les sommes provenant d'une entreprise constituée en société doivent être déclarées à la partie a) et(ou) à la partie h).

Déclarez le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation telles que les salaires, les loyers ou l'amortissement). Ne soustrayez pas les déductions personnelles comme l'impôt sur le revenu et les cotisations de pensions.

Déclarez dans cette partie le revenu net des pêcheurs, des trappeurs et des chasseurs qui travaillent à leur compte.

Déclarez le revenu net des personnes qui gardent des enfants chez elles, qui exploitent une entreprise de distribution directe, comme pour la vente et la livraison de produits de beauté, de journaux, ou qui effectuent des travaux divers en vertu de contrats ou d'ententes.

Indiquez le revenu net tiré d'activités autonomes (par exemple, les artistes, les écrivains, les professeurs de musique).

S'il s'agit d'une perte, indiquez-en le montant et cochez le cercle Perte.

# Partie c): Revenu net d'un travail autonome agricole

Ne déclarez un montant dans la case fournie à cet effet que si la personne a exploité une ferme en 1990, seule ou en association. Si elle avait des associés, déclarez uniquement la part du revenu net qui lui revenait.

Indiquez le revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles moins l'amortissement et les frais d'exploitation). Les avances en espèces doivent être comprises dans les recettes brutes pour l'année au cours de laquelle elles sont reçues. Comptez également les paiements supplémentaires de sources publiques. S'il s'agit d'une perte, indiquez-en le montant et cochez le cercle **Perte**.

Ne comptez pas la valeur des revenus en nature (par exemple, les produits agricoles produits et consommés à la ferme).

Si la personne a employé un gérant pour administrer son exploitation agricole, soustrayez le traitement du gérant à titre de dépenses. Si elle a loué son exploitation à quelqu'un, déclarez-en le loyer net reçu, à la partie h). De même, le revenu provenant d'une exploitation agricole constituée en société doit être déclaré à la partie a) et(ou) à la partie h).

Les activités d'une exploitation agricole comprenant la production de grandes cultures, de légumes, de fruits, de produits de serre et de pépinière, de semences, de produits de l'érable et de produits d'origine animale tels que les oeufs, le lait et la laine, ainsi que l'élevage de la volaille et du bétail, des animaux à fourrure et des abeilles.

# Partie d): Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Dans la case fournie à cet effet, déclarez le montant des prestations de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti (pour les personnes âgées de 65 ans ou plus) versées par le gouvernement fédéral uniquement. Si la personne est âgée de 60 à 64 ans et est le conjoint ou le(la) veuf(ve) d'un bénéficiaire de prestations de sécurité de la vieillesse, déclarez ici toute allocation au conjoint reçue du gouvernement fédéral.

Les suppléments de revenu provinciaux doivent être indiqués à la partie g). Déclarez les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires à la partie i). Indiquez à la partie j) les pensions de vieillesse, les pensions de retraite, les pensions de guerre et les autres prestations du genre reçues de gouvernements étrangers.

# Partie e): Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Déclarez dans la case prévue à cet effet les prestations reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant(e) et les pensions d'invalidité).

Ne comptez pas les prestations de décès sous forme forfaitaire.

Ne déclarez pas les contributions versées au régime, mais bien les prestations retirées.

Déclarez à la partie i) les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires.

# Partie f): Prestations d'assurance-chômage

Déclarez dans la case prévue à cet effet le total des prestations d'assurance-chômage, avant les déductions d'impôt sur le revenu. Comptez les prestations de maladie, de maternité, de travail partagé, de pêcheurs, de recyclage et de retraite reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

Partie g): Autre revenu provenant de sources publiques, y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale

Dans la case fournie à cet effet, déclarez les paiements provenant de programmes provinciaux ou municipaux destinés aux personnes dans le besoin, comme les mères et pères nécessiteux ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Comptez les allocations de base en espèces répondant à des besoins tels que l'alimentation, le chauffage, le logement et l'habillement ainsi que les allocations spéciales en espèces.

Comptez les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux, c'est-àdire les montants versés aux personnes âgées par les administrations provinciales qui s'ajoutent au supplément de la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti, et les paiements des provinces aux personnes âgées pour compenser les frais de logement.

Incluez tout montant reçu en 1990 pour les crédits d'impôt remboursables des provinces, le crédit pour la taxe fédérale sur les ventes et le crédit pour la taxe fédérale sur les produits et services. Les résidents du Québec doivent déclarer le remboursement d'impôt foncier.

Comptez tous les autres paiements de transfert tels que les indemnisations des accidents du travail, les pensions et les allocations des anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les prestations reçues en vertu du programme de la planification de l'emploi.

Ne comptez pas les allocations familiales ni les crédits d'impôt fédéral pour enfants.

Déclarez à la partie i) les pensions de retraite des militaires, des fonctionnaires, etc.

# Partie h): Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements

Indiquez le montant réel des dividendes reçus et non uniquement le montant imposable des dividendes reçus des actions d'entreprises canadiennes.

Déclarez aussi les dividendes reçus d'actions étrangères.

Déclarez les intérêts de dépôts dans des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires, ainsi que les intérêts des certificats d'épargne et des obligations garanties et non garanties.

Comptez les revenus nets provenant de la location d'une propriété (y compris d'une terre agricole), les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur polices d'assurance.

Déclarez également les revenus de placements reçus de l'étranger.

Si le total représente une perte, déclarez-en le montant et cochez le cercle **Perte.** 

# Partie i): Pensions de retraite et rentes

Dans la case prévue à cet effet, déclarez le revenu reçu du fait que vous avez participé au fonds de pension d'un ou de plusieurs employeurs; les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échance, versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veufs(ves) ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées ou des officiers de la GRC; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, ou d'une compagnie d'assurance.

Ne comptez pas les prestations de décès versées sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pensions ou d'un REÉR ni les remboursements de cotisations payées en trop. Déclarez à la partie j) les indemnités de cessation d'emploi, ainsi que les allocations de retraite et les pensions qui proviennent de l'étranger.

#### Question 45 (fin)

# Partie j): Autre revenu en espèces

Déclarez tous les autres revenus en espèces versés régulièrement qui ne sont pas mentionnés dans les questions précédentes.

# Voici des exemples:

- · pension alimentaire;
- · soutien d'un enfant;
- soutien périodique reçu de personnes en dehors du ménage;
- revenu net provenant de chambreurs(euses) et de pensionnaires;
- revenu reçu de l'étranger (p. ex., pensions), sauf les dividendes et les intérêts, qui doivent être déclarés à la partie h);
- bourses d'études non remboursables;
- · indemnité de cessation d'emploi et allocation de retraite;
- redevances;
- · indemnité de grève.

## Ne comptez pas

- · les allocations familiales et les crédits d'impôt fédéral pour enfants;
- les remboursements en espèces des contributions à un fonds de retraite;
- les prestations de décès sous forme forfaitaire ou tout autre versement forfaitaire unique.

# Renseignements complémentaires

Répondez aux questions H1 à H8 portant sur ce logement.

Question H1. Soutien(s) du ménage

Extrait du questionnaire

ETAP		Répondez aux questions H1 à H8 portant sur le logement.			
				Nom de famille	Prénom
67.	<u>H1</u> .	Inscrivez en lettres moulées le nom de la (ou des) personne(s) qui pale(nt) le loyer ou	01		
l		l'hypothèque, les taxes, l'électricité, étc., pour ce logement.	02		
		Un logement est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée	03		
		donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit	04		
		donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.	06		
			06		
		Nota: Une de ces personnes devra répondre aux questions H2 à H8. Si aucune personne vivant ici n'effectue de tels paiements, cochez lci	07 🔘		
		et répondez à ces questions vous même.			

#### Pourquoi cette étape?

(Extrait du guide)

Se loger est un des besoins fondamentaux de l'être humain. Nous posons ces questions afin de pouvoir évaluer nos conditions de logement actuelles et nos besoins éventuels. Les données établies à partir des réponses aux questions sur le logement sont utilisées par les urbanistes, les ministères provinciaux qui s'occupent du logement, les promoteurs, les industries de la construction et les sociétés immobilières.

(Renseignements supplémentaires)

Le renseignement obtenu à l'étape 11 permet de s'assurer que les réponses aux questions sur le logement sont bien fournies par un membre du ménage qui en connaît les caractéristiques quant au coût et au type de construction. Il est indispensable d'avoir des renseignements exacts sur le parc immobilier du pays afin de surveiller et de prévoir les tendances en ce qui concerne les besoins en logement.

# ÉTAPE 11, Question H1 (fin)

# Instructions du guide

Si plus d'un membre du ménage contribue au paiement du loyer ou de l'hypothèque, des taxes et de l'électricité, inscrivez d'abord le nom de la personne qui verse habituellement le plus gros montant. Inscrivez ensuite celui(ceux) des autres membres du ménage effectuant de tels paiements. Si deux membres du ménage ou plus effectuent des paiements d'une égale valeur, inscrivez leurs noms dans l'ordre où ils figurent sur la liste dressée à l'étape 5 de la formule de recensement.

# Renseignements complémentaires

Si plus de six membres du ménage contribuent aux dépenses du logement, comme le loyer ou l'hypothèque, l'impôt foncier, l'électricité, inscrivez le nom des six personnes qui versent habituellement le plus gros montant.

Il NE faut PAS inscrire le nom des chambreurs ou des employés.

# Question H2. Mode d'occupation

# Extrait du questionnaire

 Étes-vous (ou un membre du ménage est-II):

Cochez un seul cercle.

os 🔘 propriétaire de ce	logement	ou en	train	de l	ie	payer'
-------------------------	----------	-------	-------	------	----	--------

os O locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

## Pourquoi cette question?

Se loger est un des besoins fondamentaux de l'être humain. Nous posons ces questions afin de pouvoir évaluer nos conditions de logement actuelles et nos besoins éventuels. Les données établies à partir des réponses aux questions sur le logement sont utilisées par les urbanistes, les ministères provinciaux qui s'occupent du logement, les promoteurs, les industries de la construction et les sociétés immobilières.

# Instructions du guide

Cochez le cercle propriétaire si vous et(ou) un autre membre du ménage possédez ou êtes en train d'acheter le logement dans lequel vous vivez, même si le logement est situé sur un terrain loué ou s'il fait partie d'une copropriété divise (enregistrée ou non).

Pour les fins du recensement, un condominium (copropriété divise) est un immeuble à logements multiples dans lequel chaque logement est détenu en propriété individuelle alors que le terrain est détenu en propriété conjointe.

Cochez le cercle locataire dans tous les autres cas, même si le logement que vous occupez vous est fourni sans loyer ou à un loyer réduit (p. ex., le presbytère d'un curé ou le logement du concierge dans un immeuble d'appartements). Cochez également le cercle locataire si le logement fait partie d'une coopérative.

Pour les fins du recensement, une coopérative appartient conjointement à tous les membres qui occupent leur logement en vertu d'un bail de location.

#### Renseignements complémentaires

Indiquez <<pre>ropriétaire>> si vous et(ou) un autre membre du ménage possédez le logement, même si c'est quelqu'un d'autre au sein du ménage qui paie l'hypothèque.

# ÉTAPE 11, Question H3 (fin)

Inscrivez <<0>> (zéro) dans la case fournie à cet effet si le logement ne compte aucune pièce utilisée principalement pour y dormir.

Inscrivez également <<0>> (zéro) s'il s'agit d'un logement constitué d'une seule pièce ou d'une garçonnière.

# Renseignements complémentaires

Comptez toutes les pièces habitables à l'année (y compris celles occupées par les employé(e)s, les chambreurs ou chambreuses, et leur famille).

Ne comptez pas les salles de lessive, les chaufferies, les pièces non finies, les salles de bain ou les autres pièces utilisées uniquement pour l'entreposage ou comme locaux d'affaires.

# Question H3. Nombre de pièces et de chambres à coucher

## Extrait du questionnaire

H3.	a)	Combien y a-t-II de plèces dans ce logement?	10 ✓ Nombre de pièces
		Comptez la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc. Ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.	
	b)	De ce nombre, comblen sont des chambres à coucher?	11 Nombre de chambres à coucher

## Pourquoi cette question?

En combinant l'information relative au nombre de pièces et de chambres à coucher dans les domiciles canadiens avec les données relatives au nombre de personnes par ménage ainsi qu'aux coûts d'habitation, on donne une nouvelle dimension à l'évaluation de la situation économique des familles canadiennes et, surtout, à l'évaluation de l'encombrement et de la qualité de vie.

#### Instructions du guide

## Partie a): Nombre de pièces dans le logement

Ne comptez pas les demi-pièces (par exemple, au lieu d'indiquer 1 1/2, écrivez 1 pièce ou 2 pièces selon ce qui décrit le mieux votre logement).

Comptez comme pièces distinctes les pièces partiellement divisées que vous considérez comme étant distinctes du fait qu'elles comportent une cloison fixe ou mobile ou par suite de l'usage que vous en faites (comme les salons-salles à manger en forme de L).

#### Partie b): Nombre de chambres à coucher

Comptez toutes les pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion, comme dans le cas d'une chambre d'ami ou d'invité.

Ne comptez pas les pièces servant de salon, de salle à manger, etc., pendant le jour et de chambre à coucher pendant la nuit.

# Question H4. Période de construction

# Extrait du questionnaire

H4.	Quand ce logement a-t-li été originellement construit?	12 🔵 1920 ou avant	16 🔾 1971-1980
	Indiquez la période d'achèvement de la	13 🔘 1921-1945	17 🔘 1981-1985
	construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations.	14 🔾 1946-1960	18 🔘 1986-1990
Si vous ne connaissez pas l'année, donnez votre meilleure estimation.	15 🔾 1961-1970	19 🔾 1991	

# Pourquoi cette question?

Nous posons les questions H4 et H5 parce qu'il importe d'obtenir des renseignements précis tels que la période de construction et l'état des réparations afin de pouvoir évaluer la qualité du parc immobilier du Canada et déterminer les besoins en matière de programmes d'amélioration de quartier.

# Instructions du guide

S'il s'agit d'un vieux logement, il est inutile de préciser la période autrement qu'en cochant 1920 ou avant.

Si vous vous souvenez de l'âge de l'immeuble lorsque vous avez emménagé, vous pourrez plus facilement estimer son âge aujourd'hui.

Dans le cas des copropriétés divises (condominiums), des grands immeubles d'appartements et d'autres logements loués, le gérant ou le concierge peut connaître l'âge de l'immeuble.

Dans le cas des logements possédés, l'âge du logement peut être indiqué sur des polices d'assurance ou des documents ayant trait à son achat.

Si une maison individuelle a été construite en 1925 et rénovée en 1947, cochez le cercle 1921-1945 et non 1946-1960. De même, dans le cas d'un immeuble d'appartements dans lequel quelques unités ont été ajoutées par la suite, la date de la période de construction de toutes les unités serait la date de construction initiale.

# Renseignements complémentaires

# Question H5. Réparations nécessaires

## Extrait du questionnaire

- H5. Ce logement nécessite-t-il des réparations?

  (Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.)
- 20 Non, seulement un entretien réguller (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)
- 21 Oui, des réparations mineures (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)
- 22 Oui, des réparations majeures (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)

# Pourquoi cette question?

Nous posons les questions H4 et H5 parce qu'il importe d'obtenir des renseignements précis tels que la période de construction et l'état des réparations afin de pouvoir évaluer la qualité du parc immobilier du Canada et déterminer les besoins en matière de programmes d'amélioration de quartier.

# Instructions du guide

L'entretien régulier ne comprend que les activités qui doivent être faites régulièrement pour empêcher la maison de se détériorer (p. ex., la peinture, le nettoyage du système de chauffage, le remplacement d'un fusible électrique et le huilage des charnières).

Si certaines parties du logement sont endommagées, défectueuses ou ne fonctionnent pas bien, il s'avère que des réparations mineures ou majeures sont nécessaires. Les réparations mineures comprennent, entre autres, le remplacement des carreaux de plancher détachés ou manquants, des briques descellées et des bardeaux arrachés, la réparation des fenêtres brisées ou l'étanchement des baignoires. Quant aux réparations majeures, elles comprennent notamment la réparation de la charpente des murs, des planchers ou des plafonds, l'installation d'une nouvelle toiture et le remplacement du revêtement extérieur qui est détérioré.

Si un logement a besoin à la fois de réparations mineures et de réparations majeures, cochez uniquement la catégorie Oui, des réparations majeures (ne cochez pas les deux cercles).

#### Renseignements complémentaires

Considérez comme des <<réparations majeures>> les travaux nécessaires pour corriger les lacunes sérieuses dans la structure du logement, la plomberie, l'installation électrique et le système de chauffage (par exemple, planchers affaissés, murs bombés, murs et plafonds non étanches, fondations qui s'effritent, porches et escaliers qui pourrissent, tuyaux corrodés et fils électriques endommagés).

# ÉTAPE 11, Question H5 (fin)

Considérez comme des <<réparations mineures>> les travaux visant à réparer des petites fissures dans les murs et les plafonds intérieurs, des luminaires et des interrupteurs de lampe défectueux.

## **ÉTAPE 11: LOGEMENT**

## Question H6. Paiements annuels

## Extrait du questionnaire

68.	au log	iponses aux questions <b>H6 à H8</b> s'appliquent uniquement ement que vous <b>occupez maintenant</b> , même si vous louez ssédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le nt exact, donnez votre meilleure estimation.							
	Nota:	Si vous êtes un exploitant agricole et demeurez dans la ferme que vous exploitez, cochez lci	01 (	)					
	H6.	Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour:							
1		a) l'électricité?	02 (	Rien					
			03 (	) Compris dans le			Dollars	Cents	
				loyer ou avec d'autres paiements	<b>0U</b>	04			par année
		and additional and a second and	05 (	Rien	-				
			06 Comprisions of		041		Dollars	Centa	
İ				loyer ou avec		07			par
				d'autres paiements	00		<u> </u>		année
		c) l'eau et les autres services municipaux?	08 🔘				Dollars	Cents	
			09 🔾	Compris dans le loyer ou avec				Cents	par
				d'autres paiements	QU	10			année

## Instructions du guide

Partie a) à c): Si vous occupez ce logement depuis moins d'un an, évaluez et indiquez les montants annuels déboursés en vous fondant sur les paiements effectués jusqu'à ce jour ou sur toute autre source de renseignements.

Propriétaires de condominium (copropriété divise) — Si l'électricité ou d'autres services sont inclus dans les frais de condominium (copropriété divise), cochez le cercle Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements.

Partie b): Si vous n'êtes pas certain(e) du coût annuel du combustible, multipliez la quantité consommée (comme les litres de mazout, les bonbonnes de gaz propane, les cordes de bois ou les tonnes de charbon) par le prix unitaire.

# ÉTAPE 11, Question H6 (fin)

# Renseignements complémentaires

Si deux services ou plus sont facturés ensemble, il faut estimer le coût annuel de chacun et l'inscrire à l'endroit approprié.

Les sommes déclarées doivent se rapporter uniquement au logement actuel du recensé et à aucun autre logement habité antérieurement.

Si le locataire paie une partie seulement du montant facturé (p. ex., si le propriétaire et le locataire partagent le coût), il faut déclarer uniquement la part du locataire.

Si plusieurs personnes partagent un même logement, il faut déclarer le montant total.

## **ÉTAPE 11: LOGEMENT**

## Question H7. Coûts d'habitation — Locataire

# Extrait du questionnaire

H7.	Pour les LOCATAIRES seulement:			Dollars	Cents
•	Ouel est le loyer mensuel en argent payé pour ce logement?	11 Aucun loyer en argent	OU	12	par mois

## Instructions du guide

Indiquez le loyer total payé par tous les membres du ménage pour le logement que vous occupez actuellement. S'il y a lieu, comptez dans le loyer les frais de stationnement.

## Renseignements complémentaires

Si le loyer en argent est payé, en votre nom, par un parent ou un ami qui ne demeure pàs dans le même logement, inscrivez le montant versé par cette personne.

Si une personne paie un loyer en argent pour une maison comprenant plus d'un logement, indiquez seulement le loyer payé pour le logement de cette personne.

Il faut cocher << Aucun loyer en argent>> si aucun loyer en argent n'est versé en rétribution de services rendus, ou si le loyer est fourni gratuitement par un ami, un parent ou une personne quelconque, incluant un organisme public.

Si la construction comporte à la fois des locaux d'affaires et des pièces résidentielles, inscrivez les montants se rapportant aux pièces résidentielles uniquement.

## ÉTAPE 11: LOGEMENT

## Question H8. Coûts d'habitation - Propriétaire

## Extrait du questionnaire

	H8.	Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) à f):  a) Quel est le total mensuel courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement?	13 Aucun Passez à la partie c)	OU	14	Dollars	Cents	par mois	
		b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)?	15 🔾 Qui — Passez à la partie d) 16 🔾 Non						
		c) Quel est le montant annuel approximatif de l'impôt				Dollars	Cents		
i		foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?	17 Aucun	OU	18			par année	
		d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?	Dollars						
		e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?	20 Oui — Continuez avec la partie f) 21 Non — Passez à l'étape 12						
		1) Quels sont les frais mensuels de condominium?	,			Dollars	Cents		
			22 Aucuns	OU	23			par mois	

### Instructions du guide

- Partie a) Il est possible que les paiements hypothécaires ne soient pas mensuels (par exemple, annuels, semestriels, trimestriels ou hebdomadaires). Dans ce cas, afin d'obtenir un montant mensuel moyen, additionnez tous les paiements faits au cours des 12 derniers mois et divisez le total par 12.
- Partie b) Si les paiements hypothécaires mensuels inscrits à la partie a) comprennent les taxes municipales mais non les taxes scolaires, cochez le cercle Non à la partie b) et inscrivez le montant annuel des taxes scolaires versées directement aux percepteurs des taxes scolaires à la partie c).
- Partie c) Incluez les taxes d'amélioration locale avec l'impôt foncier, même si elles paraissent sur une facture distincte.
- Partie d) S'il s'agit d'un logement individuel, indiquez la valeur de tout le logement (y compris celle du terrain sur lequel il est situé) et la valeur de toute autre construction se trouvant sur la propriété (par exemple, un garage).

Si ce logement fait partie d'un immeuble à logements multiples ou comprenant à la fois des logements et des locaux commerciaux, estimez et indiquez seulement la valeur marchande du logement que vous habitez.

## ÉTAPE 11, Question H8 (fin)

- Partie e) Déclarez comme faisant partie d'un condominium (copropriété divise) les logements qui sont sur le point d'être enregistrés.
- Partie f)

  Il est possible que les paiements de copropriété divise (condominium) ne soient pas mensuels. Dans ce cas, afin d'obtenir un montant mensuel moyen, additionnez tous les paiements effectués au cours des 12 derniers mois et divisez le total par 12.

## Renseignements complémentaires

Considérez que le logement a un «propriétaire» si vous et(ou) un autre membre du ménage le possédez, même si c'est quelqu'un d'autre au sein du ménage qui paie l'hypothèque.

Si la construction comporte à la fois des locaux d'affaires et des pièces résidentielles, inscrivez les montants se rapportant aux pièces résidentielles uniquement.

# ÉTAPE 12



Vous avez maintenant rempli votre questionnaire. Veuillez le mettre à la poste dès aujourd'hui. Nous vous remercions de votre collaboration.

Si vous avez des observations, veuillez utiliser l'espace prévu à cette fin sur la couverture arrière.

# (Extrait du guide)

Veuillez retourner votre questionnaire sans tarder. Le succès du recensement dépend de vous. Merci de votre collaboration.

· . •

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AU RECENSEMENT DE 1991

# AU TÉLÉPHONISTE DU SAT:

Veuillez aussi vous reporter au Manuel du Service auxiliaire téléphonique, formule 80, chapitre V, Questions fréquentes des recensés.

## 1. Qu'est-ce qu'un recensement?

Le recensement du Canada constitue un inventaire complet de la population, des logements et des exploitations agricoles du pays.

Le terme <<recensement>> vient du latin <<censere>> qui signifie <<passer en revue>>. Dans les temps anciens, l'objet principal d'un recensement était la perception des impôts et le dénombrement des jeunes gens en vue de leur recrutement pour le service militaire ou les travaux forcés.

De nos jours, l'objet du recensement est totalement différent: il fournit les chiffres de population nécessaires à l'application des lois fédérales et provinciales, et constitue un élément essentiel dans la planification de l'avenir du pays. Le recensement est la seule enquête canadienne à portée véritablement nationale qui permette de recueillir à une date précise des renseignements de base sur chaque personne et chaque exploitation agricole.

Le prochain recensement du Canada aura lieu le mardi 4 juin 1991.

Les renseignements ainsi recueillis sont utilisés par les divers paliers de gouvernement, les entreprises, les industries, les groupes sociaux et bon nombre d'associations qui ont besoin de bien connaître l'appareil social en vue d'élaborer de nouvelles politiques et d'évaluer les programmes en vigueur.

Le recensement est l'un des plus gigantesques programmes mis en oeuvre dans notre pays. Il permettra de recueillir des renseignements sur plus de 10 millions de ménages et sur presque 300,000 exploitations agricoles.

Près de 45,000 recenseurs seront embauchés et formés en vue de la réalisation de cette entreprise nationale. Ils devront, dans le cadre de leur travail, couvrir un territoire de plus de 9.4 millions de kilomètres carrés et recueillir des renseignements sur plus de 26 millions de personnes.

### 2. Pourquoi le recensement est-il important?

Le recensement du Canada est la plus vaste source de renseignements sur notre pays. Voici quelques exemples d'utilisation des données du recensement.

• Représentant au parlement: On détermine les limites et le nombre des circonscriptions électorales fédérales de chaque province et territoire en fonction des données du recensement.

The second of th

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AU RECENSEMENT DE 1991 (suite)

- Provinces: Les paiements de transfert versés aux provinces et territoires par l'administration fédérale, qui se chiffrent à environ \$24 milliards de dollars, sont calculés en fonction des chiffres de population tirés du recensement. On a calculé que chaque personne oubliée au moment du dénombrement a représenté pour sa province une perte annuelle moyenne de 600 dollars au cours des cinq années ayant suivi le recensement de 1986.
- Municipalités: Certaines administrations provinciales ou territoriales utilisent les données du recensement pour déterminer les sommes qu'elles doivent verser aux municipalités. Ces dernières se servent souvent de ces mêmes données pour évaluer la nécessité de mettre en oeuvre divers programmes et services communautaires.
- Entreprises et industries: Les entreprises se servent des données du recensement pour élaborer des plans d'emploi, choisir l'emplacement de nouveaux locaux pour la vente au détail ou la fabrication et faire des études de marché relativement aux biens et services qu'elles offrent.
- Services de santé: Les planificateurs ont recours aux données du recensement pour prévoir les besoins et les coûts des soins de santé, établir l'emplacement de nouveaux hôpitaux et centres médicaux et déterminer la nécessité de mettre sur pied des programmes de recherche médicale.
- Marché du travail: Le recensement permet de déterminer le nombre, la concentration géographique et les compétences des travailleurs canadiens. Les données sur leurs caractéristiques, telles que l'âge, le niveau de scolarité, le revenu, le sexe, l'état matrimonial, l'origine ethnique et les incapacités contribuent à l'établissement d'un profil du marché du travail au Canada. Ces renseignements aident les économistes, les négociateurs représentant les parties patronale et syndicale de même que pour les spécialistes en planification de l'emploi à élaborer en connaissance de cause des politiques et des programmes d'emploi.
- Services sociaux: Les données du recensement fournissent le cadre nécessaire à l'élaboration de programmes tels que les garderies, les logements subventionnés et les services s'adressant aux personnes ayant une incapacité.
- Femmes: Le recensement permet de déterminer le nombre de femmes au sein de la population active et de connaître leur revenu, leur niveau de scolarité et leur état matrimoniale. Ces données servent à élaborer des programmes d'action positive et permettent aux chercheurs d'évaluer le rôle de plus en plus important joué par les femmes dans l'économie.
- Éducation: Les conseils scolaires utilisent les chiffres de population selon le groupe d'âge et l'origine ethnique pour prévoir les effectifs scolaires et planifier la construction de nouvelles écoles. Ces chiffres servent également à l'élaboration de programmes spéciaux tels que l'enseignement d'une langue seconde aux membres des groupes minoritaires.

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AU RECENSEMENT DE 1991 (suite)

 Agriculture: Depuis plus de 300 ans, le recensement de l'agriculture sert à évaluer la production alimentaire, le revenu agricole et la superficie des terres consacrées à l'agriculture. En 1991, on recueillera également des données sur l'utilisation d'un ordinateur et sur les pratiques de gestion des terres.

Grâce à de tels renseignements, les organismes comme la Fédération canadienne de l'agriculture sont en mesure de se tenir informés de l'évolution du secteur agricole. Enfin, les pouvoirs publics et le secteur privé utilisent ces données pour planifier et administrer les programmes agricoles.

En procédant au recensement de l'agriculture en même temps que celui de la population, on réduit considérablement les coûts (plus de 10 millions de dollars).

- Incapacité: Pour la deuxième fois en 1991, on demandera aux recensés s'ils ont une incapacité qui les limite dans leur travail ou dans leurs autres activités.
   Ces données sont utilisées par les administrations publiques de tous les paliers pour planifier et évaluer les programmes et les services de soutien offerts à ces personnes.
- Services policiers: De nombreuses collectivités ont besoin des données du recensement afin de déterminer quels sont les effectifs nécessaires pour desservir la population et en assurer la protection dans certains secteurs.
- Médias: Les journalistes utilisent les données du recensement sur l'activité économique, le revenu, le logement, la scolarité, la langue, l'immigration, l'origine ethnique et la composition de la famille non seulement pour préparer leurs articles et reportages mais aussi pour définir un marché cible. Ces données permettent aux médias de déterminer les secteurs de diffusion de leur produit, de concevoir de la publicité, d'élaborer des études de marché, de mesurer l'efficacité de leurs campagnes publicitaires, d'évaluer les réactions de leur auditoire et de planifier des campagnes de promotion des ventes.

#### 3. En vertu de quelle loi le recensement est-il effectué?

Le recensement de 1991 est réalisé en application de la Loi constitutionnelle, anciennement connue sous le nom d'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Adopté en 1867, ce dernier prévoyait la tenue d'un recensement en 1871, puis tous les 10 ans par la suite. Son principal objet était alors d'assurer une juste représentation de la population à la Chambre des communes.

Des modalités supplémentaires ont été ajoutées à la Loi sur la statistique de 1971 relativement à la tenue du recensement du Canada. Cette loi prévoit la tenue, en sus des recensements décennaux comme celui de 1991, de recensements quinquennaux réalisés à la mi-terme des premiers. Le dernier recensement quinquennal a eu lieu en 1986.

Non seulement les données du recensement servent-elles toujours à déterminer la représentation de la population à la Chambre des communes, mais elles sont également nécessaires à l'application de nombreux programmes fédéraux comme la Loi sur les allocations aux anciens combattants (1955), la Loi sur l'assistance-vieillesse (1966) et la Loi sur les langues officielles (1968). En outre, les paiements

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AU RECENSEMENT DE 1991 (suite)

de transfert effectués en vertu de la Loi sur le financement des programmes établis dépendent des chiffres de population obtenus pour chaque province par le recensement.

## 4. Quelle est l'origine du recensement au Canada?

Le premier recensement au Canada, la Nouvelle-France à l'époque, a été réalisé en 1666 par l'intendant du roi de France, Jean Talon. C'était la première fois de l'histoire moderne qu'un recensement était utilisé comme moyen de recueillir des informations économiques sociales. Talon dénombra 3,215 personnes et recueillit des données sur des caractéristiques telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial et la profession. Les recensements suivants contenaient des questions supplémentaires sur le bétail, les terres cultivées, les bâtiments, les églises, les moulins à blé, les armes à feu et les épées. En 1739, 37 recensements complets et neuf recensements partiels avaient déjà eu lieu.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait la tenue d'un recensement en 1871, puis tous les 10 ans par la suite. La participation au recensement décennal a été étendue aux provinces et aux territoires, au fur et à mesure de leur entrée dans la Confédération.

Comme l'Ouest connaissait une expansion rapide au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on décida en 1896 de procéder à un recensement quinquennal du Manitoba. En 1906, ce recensement était étendu aux trois provinces des Prairies. Enfin, par suite de l'essor économique et de l'urbanisation rapides du pays, on réalisait le premier recensement quinquennal à l'échelle nationale en 1956.

#### 5. Pourquoi a-t-on choisi le 4 juin comme jour du recensement?

Depuis 1911, le recensement est réalisé au début du mois de juin. À l'origine, on avait avant tout choisi cette période de l'année parce qu'elle convenait mieux à la tenue du recensement de l'agriculture, les exploitants agricoles trouvant qu'il était plus facile de déterminer la superficie des terres en culture au début juin.

La tenue du recensement en juin a également pour avantage de nous permettre de jouir d'un temps plus clément (qui convient mieux aux visites porte-à-porte) et d'augmenter la probabilité de trouver les gens à la maison (nombre de familles reportent leurs vacances jusqu'à la fin de l'année scolaire, à la fin juin). De plus, la Loi sur la statistique stipule officiellement que le recensement doit avoir lieu en juin.

En 1981, on décidait que le jour du recensement, dont la date était jusqu'alors fixée au 1<sup>er</sup> juin, serait dorénavant le premier mardi de juin. Grâce à ce changement, il est maintenant plus facile pour les personnes qui déménagent le premier du mois de s'assurer qu'elles sont bien dénombrées à leur nouvelle résidence. En 1991, le premier mardi de juin correspond au quatrième jour du mois.

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AU RECENSEMENT DE 1991 (suite)

## 6. Pourquoi est-il important que personne ne soit oublié?

Le recensement est conçu et utilisé comme un inventaire complet de la population, des logements et des exploitations agricoles du Canada. Pour être utiles, les données du recensement doivent permettre de brosser un tableau complet de la réalité économique et sociale du pays. Tous les questionnaires sont importants. Les ménages qui ne remplissent pas leur questionnaire ne font qu'accroître le coût global de mise en oeuvre du recensement, puisque les recenseurs doivent assurer un suivi sur le terrain à l'égard de tous les questionnaires non remplis.

Le recensement de la population fournit des statistiques uniques et détaillées sur la situation démographique, sociale et économique des Canadiens à un moment précis de leur vie. Il permet d'obtenir des données non seulement sur l'ensemble du Canada, mais aussi sur les villes, les collectivités et les habitants de chaque province. Comme il permet l'élaboration d'un large éventail de données statistiques normalisées et comparables à l'échelle nationale, le recensement constitue une source unique de données recoupées. Ainsi, il fournit notamment des données sur la répartition de l'emploi selon l'industrie et la profession. Il permet également d'obtenir des renseignements sur des groupes cibles spéciaux, comme les femmes, les jeunes adultes et les familles monoparentales.

Sur le plan financier, le dénombrement de chaque personne se traduit par le versement de transferts aux provinces par l'administration fédérale. En 1986, ces transferts se sont élevés en moyenne à \$600 par année. De même, les provinces et territoires peuvent accorder des subventions aux administrations locales et municipales en se fondant sur les chiffres de population du recensement.

# 7. Quelle différence y a-t-il entre le recensement et un dénombrement municipal (le dénombrement municipal en Ontario de 1991)?

Le recensement constitue un inventaire complet de la population et de l'agriculture du pays. Les données du recensement permettent d'établir des prévisions à l'échelle du pays, pouvant être utilisées tant par les particuliers, les entreprises et les collectivités que par les divers paliers de gouvernement.

Les données recueillies dans le cadre des recensements municipaux ont uniquement pour objet de répondre aux besoins de base des municipalités. Ces dénombrements permettent d'établir les listes électorales en vue des élections municipales et de l'élection des conseils scolaires, de planifier les taxes scolaires et de préparer des listes de jurés éventuels. En outre, tout comme les données du recensement national, ces données aident les municipalités et les conseils scolaires à planifier la prestation de services et la mise sur pied de nouvelles installations.

Comme les renseignements recueillis dans le cadre des dénombrements municipaux varient d'une province à l'autre, il est impossible de modifier le questionnaire du recensement afin d'inclure toutes les questions que chaque province veut poser.

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AU RECENSEMENT DE 1991 (suite)

En Ontario, on procède à un dénombrement municipal tous les trois ans depuis 1982. L'année 1991 est l'une des rares où ce dénombrement sera réalisé la même année que le recensement national. Cette situation ne se reproduira pas avant 2006.

Le dénombrement municipal de l'Ontario aura lieu du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin. Ces dates ont été retenues afin qu'il soit possible de rassembler les renseignements nécessaires à l'établissement des listes électorales à temps pour les élections municipales qui doivent se tenir dans toute la province au mois de novembre.

8. Pourquoi procède-t-on à un recensement quand la plus grande partie des renseignements recueillis pourrait être obtenue à partir de documents administratifs ou d'autres sources telles que les enquêtes-échantillon?

Les documents administratifs ne permettent pas de produire des statistiques aussi fiables, aussi détaillées et aussi uniformes que les données du recensement parce que les concepts et les définitions diffèrent parfois d'une province à une autre.

En outre, la plupart des paliers de gouvernement ont pris des mesures spéciales pour empêcher le couplage des divers dossiers administratifs. Diverses mesures ont été prises, sous la forme de barrières légales et techniques, pour protéger les personnes et empêcher la création de <<fichiers permanents>>.

Bien qu'elles soient très utiles pour la collecte de données nationales ou provinciales, les enquêtes-échantillon ne permettent pas de recueillir des données fiables sur toutes les petites régions. Or, de nombreuses collectivités ont besoin des données du recensement pour planifier et administrer des budgets et des programmes locaux.

Dans le cadre de plusieurs enquêtes-échantillon, on se sert du recensement pour choisir l'échantillon et pour s'assurer que les résultats sont vraiment représentatifs de la population.

# 9. Pourquoi procède-t-on à un recensement tous les cinq ans?

Il est essentiel de fonder les décisions et les politiques sur des données fiables et actuelles. L'appareil statistique canadien et nombre des programmes mis en oeuvre au pays nécessitent la tenue d'un recensement intégral tous les cinq ans.

Le Canada a changé rapidement au cours des dernières années. Entre 1981 et 1986, bien que le recensement ait enregistré le plus faible taux de croissance en 25 ans, la population du Canada s'est quand même accrue de plus d'un million d'habitants. En 1986 près de 42 % des Canadiens âgés de plus de cinq ans demeuraient dans un logement autre que celui qu'ils habitaient lors du recensement de 1981. Le nombre de familles a continué d'augmenter alors que le nombre de membres au sein des familles a continué de diminuer. On a également observé une hausse marquée du nombre de personnes vivant seules et de femmes entrant sur le marché du travail.

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AU RECENSEMENT DE 1991 (suite)

Il va de soi que l'évolution rapide du Canada se traduira par des demandes à l'égard d'un nombre accru de données. Bien qu'il faille limiter la fréquence du recensement à une fois tous les cinq ans en raison des contraintes de temps et d'argent ainsi que du fardeau de déclaration qu'il occasionne, les résultats du recensement continueront de servir de cadre pour les enquêtes-échantillon de Statistique Canada.

Le Canada procède à un recensement national de sa population tous les cinq ans depuis 1956. Les utilisateurs de données sont ainsi en mesure d'établir des comparaisons dans le temps. D'ailleurs, la Loi sur la statistique dispose qu'un recensement doit avoir lieu tous les cinq ans.

10. Quelle différence y a-t-il entre les recensements décennaux (réalisés tous les 10 ans) et les recensements quinquennaux (réalisés tous les cinq ans)?

Le Canada tient un recensement décennal tous les 10 ans depuis 1871, en vertu d'une disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le recensement quinquennal est un recensement mi-décennal réalisé à mi-chemin entre les recensements décennaux, à l'échelle nationale, depuis 1956.

Le recensement quinquennal national a été instauré pour surveiller la croissance économique et l'urbanisation rapides du Canada au cours des années d'après-guerre. Au début, il était considéré comme un recensement << supplémentaire>> et, à ce titre, jugé comme moins important que le recensement décennal. Dans le passé, certains recensements quinquennaux ont d'ailleurs touché moins de sujets que les recensements décennaux plus complets.

De nos jours, l'appareil statistique canadien et la gestion de nombre des programmes mis en oeuvre au pays nécessitent la tenue d'un recensement intégral tous les cinq ans. C'est pourquoi la Loi sur la statistique prévoit la tenue des deux recensements et que les deux recueillent fondamentalement le même genre de données.

11. Le dernier recensement a donné lieu à de nombreuses critiques en raison d'inexactitudes dans les chiffres. Est-ce que ce phénomène risque de se reproduire?

Selon les estimations, le nombre de personnes «oubliées» à l'occasion du recensement de 1986 s'est établi à environ 800,000. Le sous-dénombrement est passé de 2.01 % en 1981 à 3.21 % en 1986.

Les études sur le sujet ont démontré que cette augmentation était en grande partie attribuable aux mesures de réduction des coûts prises dans le cadre du recensement de 1986, qui avaient notamment consisté à ne pas recourir à la publicité payée et à ne pas procéder à une vérification de la qualité de la couverture des logements.

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AU RECENSEMENT DE 1991 (fin)

En 1991, Statistique Canada se propose d'accroître la couverture du recensement en:

- ayant recours à la publicité payée;
- réduisant le ratio recenseurs-surveillant;
- faisant appel, dans les régions urbaines, à d'autres sources de renseignements, comme des listes d'adresses, afin de faire en sorte qu'aucun logement ne soit oublié (en C.-B., où on a enregistré le taux de sous-dénombrement le plus élevé, on étudie également la possibilité d'utiliser des registres d'adresses dans les régions rurales);
- déployant des efforts de collecte spéciaux à l'égard des segments de la population difficiles à recenser comme les habitants des réserves indiennes, les personnes âgées, les pensionnaires d'établissements institutionnels, les sans-abri et les membres de certaines minorités ethniques.

## 12. Le recensement du Canada est-il identique à celui d'autres pays?

Fondamentalement, c'est le même genre de recensement. Il y a quelques différences technologiques et méthodologiques, mais tous les recensements sont essentiellement un inventaire de certaines caractéristiques de l'ensemble d'une population.

Certains pays en voie de développement réalisent un recensement qui se résume à un relevé de base de certaines caractéristiques comme l'âge, le sexe et l'état matrimonial, tandis que d'autres, comme la Grande-Bretagne, l'Australie et les États-Unis, réalisent un recensement très semblable au nôtre.

Ainsi, dans le cadre du recensement des États-Unis de 1990, on a distribué un questionnaire complet à un ménage sur six, proportion presque identique à notre échantillon de un cinquième.

## 13. Combien y a-t-il de pays qui réalisent un recensement?

La plupart des pays procèdent à un recensement. Le Bureau de la statistique des Nations Unies a récemment répertorié les dates officielles du recensement de plus de 85 % des pays.

## 14. Quels sont les autres pays qui réalisent un recensement en 1990 et en 1991?

Le nombre de pays où on prévoit la tenue d'un recensement entre janvier 1990 et décembre 1991 s'établit à environ 100. Les États-Unis ont procédé à un recensement en 1990, tandis que la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande et l'Australie — tout comme le Canada — tiendront le leur en 1991.

#### ANNEXE B

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

# 1. Quelle quantité de papier entre dans la production des questionnaires du recensement?

Statistique Canada produit environ 21 millions de questionnaires pour le recensement. Afin d'avoir une idée de la quantité de papier utilisée, imaginez ce qui suit:

le transport des questionnaires imprimés, une fois ceux-ci placés dans des boîtes et empilés sur des palettes, nécessiterait 71 camions avec remorque

ou, sous un autre angle,

si on plaçait tous les questionnaires bout à bout sur le sol, ils s'étendraient sur une distance de 5 867 kilomètres (ou 3 645 milles); ce serait suffisant pour couvrir les trois quarts de l'autoroute transcanadienne, longue de 7 615 kilomètres (ou 4 730 milles).

# 2. Imprime-t-on les questionnaires du recensement sur du papier recyclé?

Soucieux de faire des choix judicieux en matière de protection de l'environnement, Statistique Canada a envisagé d'imprimer les questionnaires du recensement de 1991 sur du papier recyclé. Ce projet s'est toutefois révélé irréalisable pour plusieurs raisons.

Le papier utilisé pour les questionnaires du recensement doit comporter des propriétés physiques qui respectent des normes très précises. Afin de réduire les frais postaux, le papier doit être léger. En outre, pour que le questionnaire soit clair et facile à lire, le degré d'opacité du papier (c.-à-d. de ne pas être transparent) doit être élevé. Quand les questionnaires du recensement de 1991 ont été envoyés à l'impression, le papier recyclé ne répondait à aucun de ces critères.

Outre ces considérations, on ne disposait tout simplement pas d'une quantité suffisante de papier recyclé lorsque l'impression des questionnaires du recensement de 1991 a commencé.

Cependant, on imprime les questionnaires sur du papier recyclable de bonne qualité. Les entreprises de recyclage recommandent ce papier pour les questionnaires parce qu'il permet de produire du papier de bonne qualité après avoir été recyclé.

On fait beaucoup de progrès dans le domaine du recyclage. À mesure que la qualité du papier recyclé s'améliorera et que les quantités augmenteront, Statistique Canada s'efforcera d'utiliser du papier recyclé.

#### ANNEXE B

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES (suite)

3. Que fait-on des questionnaires une fois qu'ils ont été dépouillés?

Une fois l'information introduite dans l'ordinateur, on microfilme tous les questionnaires à des fins d'archivage, on déchiquette les questionnaires, puis on recycle le papier. Ce processus s'effectue au cours des cinq années qui séparent les recensements. Statistique Canada imprime tous les questionnaires sur du papier qui, une fois recyclé, permet de produire du papier de bonne qualité.

4. Le plastique n'est pas une matière écologique. Pourquoi utilise-t-on des sacs de plastique pour la livraison et l'entreposage des questionnaires du recensement?

On n'utilise pas toujours des sacs de plastique pour la livraison des questionnaires du recensement. Les recenseurs doivent s'en servir uniquement s'ils ne peuvent pas remettre un questionnaire en main propre à un membre du ménage et si le questionnaire n'entre pas dans la boîte aux lettres ou s'il n'y a pas de boîte aux lettres au domicile du ménage. Par le passé, lorsque les recenseurs laissaient des questionnaires sur le seuil des portes sans protection adéquate contre le vent ou la pluie, il arrivait que des questionnaires soient perdus ou endommagés.

Pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, on placera donc les questionnaires du recensement de 1991 dans des sacs de plastique que les recenseurs accrocheront aux poignées de porte. Ils seront ainsi protégés des intempéries.

Les sacs en question seront faits en plastique biodégradable. Une mention à cet effet figurera sur les sacs afin d'informer le public de ce fait important.

5. Statistique Canada a-t-il pris des mesures de protection de l'environnement lors du recensement?

Dans la mesure du possible, Statistique Canada imprime les documents qu'il produit sur du papier recyclé. Par exemple, 80 % de toutes les enveloppes des questionnaires du recensement sont faites de papier recyclé, ce qui représente 192 tonnes de papier recyclé. Dans les cas où on ne pouvait utiliser du papier recyclé, on a eu recours à du papier recyclable.

Les entreprises qui répondent aux exigences de Statistique Canada en matière d'impression ont démontré de diverses façons leur intérêt pour l'environnement.

C'est l'entreprise St-Joseph Printing Ltd., de Toronto, qui imprimera la version anglaise du questionnaire 2B et des guides. Cette entreprise parraine un programme de reboisement qui est réalisé conjointement avec les Boy Scouts du Canada. Ce programme vise à planter des arbres pour remplacer ceux ayant servi à la production de papier. D'ailleurs il prmettra de planter 1 670 arbres au nom de Statistique Canada, pour les questionnaires utilisés lors du recensement de 1991.

#### ANNEXE B

# QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES AUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES (fin)

L'entreprise de Bayweb de Elmvale, en Ontario, imprimera les questionnaires bilingues 2A, les versions françaises des formules 2B et 2D ainsi que les formules 3. Cette entreprise a récemment décidé d'utiliser, pour toutes ses presses, une encre produite à partir d'huile végétale.

Statistique Canada a également pris d'autres mesures en matière de protection de l'environnement, notamment:

- l'installation de contenants pour papier recyclable dans tous les immeubles, pour réduire la quantité de déchets;
- la collecte permanente de données sur des questions environnementales (pluies acides, couche d'ozone);
- l'élaboration de modèles conceptuels pour évaluer la qualité de l'environnement au Canada (Projet de système d'information sur l'environnement);
- le financement, conjointement avec Environnement Canada et l'Université d'Ottawa, de l'<<Institut de recherche sur l'environnement et l'économie>>;
- le rôle de chef de file dans l'élaboration de données statistiques environnementales dans le Tiers monde.

•		
•		
	•	

. . .

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010190345